



الأمم المتحدة
المغرب

متحدون، لنعمل من أجل القضاة الأكثر ضعفا

NATIONS UNIES
MAROC
Unis, agissons pour les plus vulnérables

RAPPORT ANNUEL 2016



Plan Cadre des Nations unies
d'Aide au Développement

UNDAF 2012-2016

Table des matières

Mot du Coordonnateur résident des Nations unies au Maroc	2
Acronymes	3
Résumé exécutif	4
Progrès vers l'atteinte des Effets de l'UNDAF 2012-2016	6
Etat d'avancement par Effet	6
<i>Effet 1 : Education</i>	6
<i>Effet 2 : Santé</i>	8
<i>Effet 3 : Lutte contre les vulnérabilités</i>	11
<i>Effet 4 : Gouvernance</i>	15
<i>Effet 5 : Environnement</i>	18
Interventions conjointes	21
Illustration de la contribution des agences à l'atteinte des Effets	25
Thématiques transversales	31
Résultats des groupes de travail inter-agences	34
Résultats financiers	36
<i>Dépenses en 2016 pour l'ensemble des Effets</i>	36
<i>Dépenses cumulées 2012-2016 pour l'ensemble des Effets</i>	37
Enseignements tirés et perspectives	39
Annexes	40
Fonds, agences, programmes et entités des Nations unies actifs au Maroc	40
Partenaires de mise en œuvre de l'UNDAF 2012-2016	41
<i>Partenaires gouvernementaux et institutionnels</i>	41
<i>Partenaires de la société civile</i>	42
Partenaires financiers de l'UNDAF 2012-2016	42
Groupes de coordination de l'UNDAF 2012-2016	43

Mot du Coordonnateur résident des Nations unies au Maroc



Cher(e)s partenaires

Ce rapport marque la dernière année du cycle du Plan Cadre des Nations unies d'Aide au Développement (UNDAF) 2012-2016, cadre stratégique de coopération entre le Système des Nations unies (SNU) et le Royaume du Maroc.

Comme dans ses précédentes éditions, ce rapport met en exergue les réalisations de l'année 2016 dans le cadre des cinq domaines prioritaires adressés dans ce cycle qui sont l'éducation, la santé, la lutte contre les vulnérabilités, la gouvernance démocratique et l'environnement. Le rapport donne également un aperçu des résultats atteints par nos programmes conjoints et offre un espace aux fonds, agences, programmes et entités du SNU opérant au Maroc pour présenter certaines de leurs réalisations phares qui ont contribué à l'atteinte des résultats du cycle.

Un des moments phare de l'année 2016 était l'organisation de la « Consultation nationale sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Maroc ». Cet évènement a rassemblé près de 500 personnes représentant plusieurs ministères et départements gouvernementaux, des institutions nationales, des acteurs du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire. Les échanges ont été marqués par l'engagement de toutes les parties prenantes dans l'appropriation des ODD et la volonté d'entamer le processus d'adaptation des objectifs aux priorités nationales.

L'année 2016 a également été marquée par la finalisation du prochain cycle de l'UNDAF pour la période 2017-2021. L'élaboration de ce nouveau cycle de travail s'est étalée sur plus d'une année, dans un esprit de concertation continue entre le SNU et les partenaires nationaux. L'UNDAF 2017-2021 est une contribution aux priorités nationales et aux engagements internationaux fixés par le gouvernement, notamment ceux liés à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Ce rapport est aussi l'occasion de remercier, au nom du Système des Nations unies, tous nos partenaires de mise en œuvre sur les plans technique et financier, au niveau gouvernemental et de la société civile, pour leur engagement et leur détermination pour l'atteinte des résultats escomptés pendant la période 2012-2016. Nous remercions également les membres des groupes d'Effets, des groupes thématiques et des groupes de travail pour les efforts fournis en matière de coordination tout au long de ce cycle.

Philippe Poinot

Coordonnateur résident du Système des Nations unies au Maroc



Acronymes

- **COP** : Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change/
Conférence des Parties signataires de la Convention Climat
- **CNDH** : Conseil National des Droits de l'Homme
- **DIDH** : Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme
- **HCP** : Haut-Commissariat au Plan
- **INDH** : Initiative Nationale pour le Développement Humain
- **MAGG** : Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
- **MSFFDS** : Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable
- **OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement
- **ONDH** : Observatoire National du Développement Humain
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **RAMED** : Régime d'Assistance Médicale
- **SAMU** : Service d'Aide Médicale Urgente
- **SIDA** : Syndrome d'Immunodéficience Acquis
- **SNU** : Système des Nations unies
- **UNCT** : Equipe de Pays
- **UNDAF** : United Nations Development Assistance Framework/Plan Cadre des Nations unies pour l'Aide au Développement
- **VIH** : Virus d'Immunodéficience Humaine

Résumé exécutif

Ce rapport marque la clôture du cycle de l'UNDAF 2012-2016. Le rapport revient sur les réalisations de l'année 2016 et du cycle, dans le cadre des cinq grands domaines d'interventions sur lesquelles le SNU accompagne le Maroc pour son développement socio-économique et ses engagements internationaux.

Effet 1

« **Education** » : Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation

Effet 2

« **Santé** » : L'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population

Effet 3

« **Lutte contre les Vulnérabilités** » : Le développement socio-économique et la réduction de la vulnérabilité et des inégalités

Effet 4

« **Gouvernance** » : La consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre

Effet 5

« **Environnement** » : La consolidation du développement durable, notamment par la gestion optimale des ressources naturelles et du patrimoine culturel, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations

En plus des résultats présentés dans ce rapport, l'évaluation finale indépendante du cycle a souligné la pertinence des cinq Effets de l'UNDAF et leur alignement sur les priorités nationales, dans une perspective d'équité et d'égalité, de réduction des disparités entre hommes et femmes, filles et garçons, selon les milieux. Ils répondent également aux engagements internationaux du Maroc, notamment ceux des Objectifs du Millénaire pour le Développement (arrivés à échéance en 2015) et ceux portant sur les droits de l'Homme et autres conventions et traités ratifiés par le Maroc.

Avec l'appui et les actions de plaidoyer du SNU, les approches genre, équité et droits humains ont été intégrées dans les stratégies nationales et sectorielles au niveau de plusieurs institutions gouvernementales. Les activités programmées dans le cadre des Effets ont également permis de générer des connaissances dans des domaines divers tels que la pauvreté et la vulnérabilité, les inégalités, le genre, les droits de l'Homme, la migration, la santé sexuelle et reproductive, l'environnement, la biodiversité, etc. Des outils de formulation de politiques, de mise en œuvre de projets, de planification et de suivi-évaluation ont été développés. Un grand travail de renforcement des capacités a également été mené tout au long du cycle par tous les groupes d'Effets. Les capacités de la partie nationale ont été renforcées dans les domaines du genre, des droits humains, de la gestion axée sur les résultats, de l'environnement, etc.

Les agences des Nations unies ont aussi accompagné la partie nationale pour apporter des solutions économiques et sociales aux populations vulnérables et celles résidant en milieu rural et péri-urbain, en matière d'aménagements, de désenclavement, d'accès à l'eau potable, de renforcement des capacités des petits agriculteurs, de développement de filières adaptées notamment dans les zones de montagne, d'appui à la création d'activités génératrices de revenus, d'emplois, de services d'éducation, de santé, et d'autres services liés à d'autres types d'équipements collectifs. Les partenaires nationaux, qu'ils soient institutionnels ou de la société civile, ont fait preuve d'une forte implication dans l'identification, la planification et la mise en œuvre efficace de plusieurs projets, ce qui constitue un facteur important de la durabilité de l'UNDAF et du transfert des compétences¹.

Ces résultats ont pu être atteints grâce à des actions individuelles mais aussi collectives des fonds, agences, programmes et entités du SNU travaillant au Maroc. En effet, à fin 2016, sept programmes conjoints ont été formulés en appui à divers partenaires : ministère de la Santé, ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme, HCP et ONDH. Ces programmes conjoints ont couvert un large champ d'interventions, notamment en matière d'institutionnalisation et d'harmonisation des politiques publiques, de reporting sur les OMD, d'appui à la riposte nationale au VIH/sida, de réduction de la mortalité maternelle et néonatale et d'appui à la nouvelle politique nationale d'immigration. Leur mise en œuvre a permis à ces partenaires de bénéficier d'outils de travail innovants et de renforcer leurs capacités techniques et humaines. Certains de ces programmes conjoints seront prolongés ou reconduits lors du prochain cycle de l'UNDAF.

Les groupes thématiques et les groupes de travail, particulièrement le groupe de travail suivi-évaluation, ont apporté un appui de taille dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et la revue des résultats.

Du côté des résultats financiers pour l'année 2016, et sur un budget de 35.048.920 \$, 23.604.527 \$ ont été dépensés. Pour rappel, le budget total estimé de l'UNDAF 2012-2016 s'élevait à 147.732.000\$. A la clôture du cycle, le budget mobilisé a dépassé les estimations et a atteint les 253.130.224 \$, soit une mobilisation supplémentaire de 105.398.224 \$. Le déboursement sur le cycle s'élève, au 31 décembre 2016, à 163.087.079 \$.



A l'instar du précédent cycle, le nouveau cycle de l'UNDAF 2017-2021 a été initié de manière participative et en étroite collaboration avec les partenaires nationaux afin de garantir son alignement avec les priorités nationales du pays. Les concertations ont abouti à l'identification de six domaines prioritaires intégrant les principes de durabilité, d'inclusion et de résilience soutenus par les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030. Ces six domaines prioritaires sont :

- La gouvernance démocratique et la régionalisation avancée
- Le développement inclusif durable
- La santé
- L'éducation
- L'inclusion économique et la réduction des inégalités et des vulnérabilités
- Le développement rural inclusif, intégré et durable

Le nouveau cycle sera mis en œuvre à travers un dispositif institutionnel de gouvernance sous la forme d'un Comité de Pilotage Conjoint et de six groupes de Résultats, ainsi qu'un dispositif de gouvernance interne composé de l'Equipe de Pays (UNCT) et appuyé par des groupes de travail inter-agences. Un plan intégré de suivi et évaluation accompagnera la mise en œuvre du prochain UNDAF et sera conduit par les groupes de Résultats, appuyés par le groupe de travail suivi-évaluation.

¹ Extrait de l'Évaluation Finale Indépendante de l'UNDAF Maroc 2012-2016

Progrès vers l'atteinte des Effets de l'UNDAF 2012-2016

Etat d'avancement par Effet

Effet 1 : Education

Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation

Produit 1 :

Les contraintes socio-éducatives limitant l'accès et la rétention à une éducation de base de qualité de la population vulnérable sont réduites.

Produit 2 :

Les curricula, les pratiques pédagogiques et le matériel didactique sont améliorés renforçant et intégrant les approches genre et droit humains.

Produit 3 :

Les capacités des acteurs clés de l'éducation non formelle, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation en matière de gestion, d'amélioration des programmes et d'insertion des bénéficiaires, sont renforcées.

Produit 4 :

Le système de suivi et d'évaluation du secteur d'éducation et de la formation (y compris le système d'information) est renforcé, de manière à rendre disponible des informations sur les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables.

- **Agences participantes :** OIM, UNESCO, UNICEF
- **Partenaires financiers :** Gouvernement du Maroc, Gouvernement de la Fédération de Russie, USAID

Evolution et tendances

Le lancement de la nouvelle stratégie nationale pour le secteur de l'éducation et de la formation 2015-2030 et sa déclinaison successive en mesures et projets prioritaires au sein du ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle a permis de clarifier les objectifs de la réforme du système éducatif au Maroc. Cela a également permis de clarifier les domaines d'interventions prioritaires objets de la coopération du SNU avec le secteur de l'éducation, particulièrement celles ciblant les populations les plus vulnérables. Celles-ci incluent, entre autres, l'éducation préscolaire, l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ceux en dehors du système éducatif. L'autonomie avancée au niveau régional à travers la décentralisation a donné également plus de marge de manœuvre pour la déclinaison territoriale des actions de coopération. Il est à noter également que l'effort financier du gouvernement pour le secteur de l'éducation et de la formation a été maintenu, malgré la pression de la crise économique.

Quelques contraintes ont influencé le cadre de coopération, essentiellement en termes de pression de recrutement dans le secteur éducatif et de préparation de la mise en œuvre des projets de la réforme qui mobilisent les responsables et acteurs à tous les niveaux. Aussi, la croissance des écoles satellites due aux changements de distribution démographique des populations principalement en milieu rural a fortement impacté le déploiement de la réforme, l'amélioration de l'accès et la qualité des apprentissages.

Principales réalisations

En 2016, le cadre de coopération UNDAF pour l'effet éducation a pu atteindre des résultats majeurs en termes de finalisation et de diffusion de dispositifs éducatifs. Il s'agit notamment du dispositif national d'adaptation pédagogique pour les classes à niveaux multiples et les enfants en situation de handicap, du dispositif et du plan d'action national de lutte contre la violence en milieu scolaire, du cadre référentiel national de l'éducation préscolaire, du dispositif national de lutte contre l'abandon et le décrochage scolaire et de la modélisation de la nouvelle génération de l'école de deuxième chance.

« Quand je serai grande, je serai artiste peintre ».

En dessinant, Ikram s'épanouit. Le directeur décide de l'intégrer d'abord partiellement en classe ordinaire. L'instituteur demande aux élèves de choisir la place d'Ikram. On lui réserve une place au premier rang. Et son adaptation se passe si bien, qu'ils décident, avec l'accord d'Ikram, de lui faire valider deux années en une pour rattraper le retard dû à sa déscolarisation. « J'aime les cours d'arabe et c'est le dessin que je préfère. A la récréation je mange des gâteaux et je joue avec mes copines. En classe, le maître s'occupe bien de moi. Il y a une autre fille en situation de handicap dans ma classe et ça se passe bien pour elle aussi. »

Aujourd'hui, Ikram démarre une nouvelle rentrée dans son école. Sa maman est heureuse qu'elle apprenne, même si elle doit faire une heure et demi de marche tous les jours pour accompagner sa fille. Il n'y a pas d'école plus proche qui l'accepte. Avant, il y avait un accord pour un transport avec l'école, elle espère que cela se renouvellera. Les enseignants connaissent maintenant les capacités d'Ikram qui gagne en confiance chaque année. Grâce aux efforts de l'académie régionale d'éducation et de formation de Sous-Massa et l'implication des directions centrales du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, plusieurs écoles incluent les enfants en situation de handicap avec des enseignants préparés et formés et une coordination plus renforcée avec les secteurs d'appui au handicap, y compris la société civile.



©UNICEF Maroc

La coopération durant le cycle 2012-2016 a permis de développer et positionner des domaines d'interventions prioritaires pour les populations les plus vulnérables. Les actions menées ont permis de renforcer les capacités en planification au niveau national et décentralisé, d'institutionnaliser des modèles éducatifs ciblant les plus vulnérables en matière de lutte contre l'abandon et le décrochage scolaires, d'adapter des méthodes pédagogiques pour les classes à niveaux multiples et de généraliser le dispositif de lutte contre la violence en milieu scolaire. La coopération sud-sud a également été développée à travers l'adoption de la déclaration multi pays sur la petite enfance en 2016.

Effet 2 : Santé

Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant

Produit 1 :

Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité, de la morbidité maternelle et périnatale et l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive sont mis en œuvre et régulièrement revus selon une approche droits humains et inclusive de la société civile.

Produit 2 :

Les stratégies et les plans nationaux visant la réduction de la mortalité et de la morbidité infanto-juvéniles sont mis en œuvre et régulièrement revus selon une approche droits humains et inclusive de la société civile.

Produit 3 :

Les partenaires nationaux actifs dans le domaine de lutte contre le VIH et la tuberculose disposent des capacités nécessaires en matière de planification, implantation et suivi-évaluation pour assurer l'accès universel des populations vulnérables à des services de prévention, traitement et appui social de qualité et respectant les droits humains.

Produit 4 :

L'intégration et la mise en œuvre des stratégies nationales de prévention et de contrôle des troubles nutritionnels et des maladies chroniques, y compris le cancer, sont appuyées.

Produit 5 :

L'appui aux réformes du système de santé notamment le processus de la régionalisation selon les principes de l'équité et de la bonne gouvernance est assuré.

- **Agences participantes** : OMS, ONUSIDA, UNESCO, UNFPA, UNICEF
- **Partenaires financiers** : Gouvernement du Maroc, Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID), Hello Smile Japon

Evolution et tendances

A la veille du lancement de l'UNDAF 2012-2016, la nouvelle Constitution de juillet 2011 qui consacre le droit à l'accès aux soins et à la couverture médicale, a permis à la santé d'être rehaussée au rang de droit constitutionnel au même titre que le droit à l'éducation, au logement et à l'emploi. Cette consécration a permis au ministère de la Santé d'adopter de nouvelles approches basées sur les droits de l'Homme et la démocratie sanitaire.

L'organisation de la Conférence nationale sur la Santé, la deuxième depuis l'indépendance du Maroc, sous le thème "Pour une nouvelle gouvernance du secteur de la santé", a permis à l'ensemble des partenaires et parties prenantes du secteur de la santé de débattre et d'émettre des recommandations relatives à la couverture universelle de santé et à la viabilité des systèmes de financement, la gouvernance du secteur, l'équité d'accès aux soins et ses implications en terme de droit constitutionnel à la santé, la formation et la disponibilité des professionnels de santé, et enfin les nouveaux défis de la santé publique face aux réalités de la transition épidémiologique et des enjeux de la veille et de la sécurité sanitaires.

L'autre évolution est le processus de régionalisation avancée entrée en vigueur avec de nouvelles attributions pour les collectivités territoriales et un nouveau découpage national en 12 régions. Cela a coïncidé avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la carte sanitaire et aux schémas régionaux de l'offre de soins. A noter également, le choix et la volonté politique d'atteindre la couverture sanitaire universelle, qui ont été matérialisés par l'extension de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et la généralisation du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

Principales réalisations

L'amélioration considérable de la **prise en charge néonatale** est la résultante principale de l'année 2016 et du cycle 2012-2016. En effet, le ministère de la Santé a pu opérationnaliser la filière/réseau de prise en charge néonatale régionale et interrégionale au niveau de six régions prioritaires². L'implantation de ce réseau a permis une dénivellation des différentes structures de prise en charge néonatale, en fonction des normes prédéfinies pour chaque niveau, avec une définition des attributions par niveau qui tient en compte la réalité de l'existant. Cette organisation en réseau entre les différentes structures sanitaires, avec la mise en place d'un circuit codifié, a permis une coordination fluide et régulée permettant une meilleure prise en charge des nouveau-nés. Afin de renforcer la qualité de cette prise en charge néonatale, une nouvelle option a été créée dans la formation des infirmiers spécialisés en néonatalogie, et ce au niveau des Instituts Supérieurs des professions infirmières et techniques de santé (ISPITS) de trois régions.

L'année 2016 était aussi celle des **évaluations et de la formulation des planifications stratégiques**. A titre d'exemple, plusieurs évaluations ont concerné le Règlement Sanitaire International, les Fonctions Essentielles de Santé publique, le Système du Contrôle Sanitaire aux frontières et la chaîne de froid du Programme national d'immunisation. L'année a également connu la préparation de l'enquête nationale sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles, ainsi que l'élaboration du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida qui a défini des objectifs ambitieux d'accélération de la riposte au VIH au Maroc en lien avec les engagements internationaux.

La coopération dans le cadre du groupe d'Effet 2 sur la santé a permis de mettre en place un Programme conjoint pour la contribution du système des Nations unies au plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Maroc, ainsi qu'un programme conjoint d'appui à la riposte nationale au VIH/sida.

Afin de prendre en compte les déterminants sociaux de la santé pour une équité de l'offre de soins, l'outil « MoRES » a été développé pour fournir un tableau de bord avec des indicateurs sanitaires qui mesurent l'équité. Le système d'information de routine a également été renforcé grâce à l'opérationnalisation d'une application web en matière de santé maternelle et infantile et de planification familiale.

² Oriental, Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-EI Haouz, Souss-Massa-Daraa, Tadla-Azilal et Taza-EI Houceima- Taounate avec Fès-Boulmane



Une sage-femme en examen de suivi de grossesse au CSU de Meknès. ©UNFPA Maroc

D'autres actions ont été menées dans l'objectif **d'améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive**.

Il s'agit particulièrement de la révision du module de formation des médecins en matière de planification familiale, de l'élaboration de protocoles standards de prise en charge de l'infertilité du couple et de l'intégration du module de formation en matière de détection précoce des cancers du sein et du col de l'utérus dans la formation de base des infirmier(ère)s polyvalent(e)s et des sages-femmes.

En matière d'appui à la riposte nationale au VIH/sida, un appui a été apporté aux programmes de prévention du VIH chez les populations clés jeunes, les migrant(e)s et les demandeurs d'asile ; en plus de l'élaboration d'une stratégie nationale sur le dépistage du VIH et l'extension des services de prise en charge, ainsi que la préparation du rapport national sur le sida pour l'année 2016.

Le cycle de coopération a également permis de réaliser des interventions s'inscrivant dans le cadre de **l'appui aux réformes en cours du système de santé**, telles que l'amélioration du système de suivi des programmes de santé reproductive par l'implantation de la version révisée de l'application sur la santé maternelle et infantile et la planification familiale, le lancement de la réflexion sur la stratégie nationale sur les déterminants sociaux de la santé, en plus de la préparation de la mise en place d'un Observatoire des Ressources Critiques.

Effet 3 : Lutte contre les vulnérabilités

La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social

Produit 1 :

Les approches multidimensionnelles de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont promues et utilisées.

Produit 2 :

Les capacités organisationnelles, institutionnelles et de participation des organisations de la société civile, ciblant les populations vulnérables dans les médinas, les zones rurales et périurbaines, sont accrues.

Produit 3 :

Des interventions modèles d'appui à l'autonomisation socio-économique des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre, sont développées et mises en œuvre pour favoriser l'accès aux ressources et la promotion de la culture de l'égalité.

Produit 4 :

Des systèmes d'information nationaux/locaux et la production des connaissances sur les questions émergentes de population et sur les impacts sociodémographiques répondent aux besoins d'un meilleur suivi et évaluation des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Produit 5 :

Les stratégies et les programmes économiques et sociaux pro-emploi, visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, sont appuyés dans leur conception et mise en œuvre.

- **Agences participantes** : CNUCED, FAO, OIM, OIT, ONUDI, ONU Femmes, PNUD, UNECA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNOPS
- **Partenaires financiers** : Gouvernement du Maroc, Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement, Ministère des Affaires Etrangères d'Allemagne, Agence fédérale Belge pour l'accueil des demandeurs d'asile, Affaires mondiales Canada, Département Fédéral des Affaires Etrangères de la Confédération Suisse (DFAE)

Evolution et tendances

Parmi les évènements marquants de l'année 2016, il y a lieu de citer la participation du Maroc au Forum politique de haut niveau de l'ECOSOC sur le développement durable, qui s'est tenu à New York en juillet 2016. Le Maroc y a présenté les premières mesures en matière de mise en œuvre des ODD, affichant ainsi sa détermination à les articuler avec l'agenda de développement national à travers les stratégies du pays.

Par ailleurs, deux lois de nature à influencer la situation des populations vulnérables ont été adoptées cette année : la loi relative au travail domestique et celle relative à la traite des personnes. D'autres lois sont en cours d'examen. Il s'agit du projet de loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes, le projet de réforme du code pénal et le projet de loi sur la dépénalisation de l'avortement dans trois cas : lorsque la femme est victime de viol ou d'inceste, lorsqu'elle est atteinte de troubles mentaux et enfin en cas de malformation fœtale. La nouvelle Loi Organique de la Loi de Finances (LOLF), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a consacré le passage à une gestion budgétaire axée sur les résultats. Le lancement de la deuxième campagne de régularisation des migrant(e)s a également été l'un des projets phare de ce cycle.

Il est important de signaler aussi que la politique nationale du pays a été fortement orientée vers le partenariat sud-sud à travers la signature de plusieurs conventions de partenariat, et le lancement de projets de grande envergure.

Principales réalisations

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la **réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité**. En partenariat entre l'ONDH et le MSFFDS, l'approche multidimensionnelle de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité a été adoptée et utilisée pour mesurer la pauvreté des enfants sur la base des données du panel 2013 et 2015 de l'ONDH. Dans le même sens, les capacités nationales de l'ONDH et des secteurs sociaux ont été renforcées pour une meilleure maîtrise des approches multidimensionnelles de mesure de la pauvreté et du développement humain. Sous l'égide du MAGG, et avec la participation des différents départements et acteurs sociaux, une vision intégrée de protection sociale a été élaborée et diffusée. D'autres actions de ce type ont été menées tout au long du cycle et ont contribué au renforcement du positionnement du Maroc dans la promotion et l'utilisation de l'approche multidimensionnelle de mesure de la pauvreté.

Le renforcement du potentiel de l'économie locale au profit des populations locales fut également un challenge relevé durant l'année 2016. En effet, dans le cadre du projet de Développement Local Intégré de l'Oriental DELIO³, des initiatives locales de développement liées à l'écotourisme et aux produits du terroir ont été appuyées et promues dans la région de l'Oriental à travers le renforcement de capacités de production durable créatrice d'emploi. Les résultats saillants de cette dynamique en 2016 sont l'accompagnement de 52 membres de coopératives dont 14 femmes, ainsi que la création d'emplois suite à l'aménagement de la grotte du chameau à Zegzel, qui est devenue depuis un centre d'intérêt touristique. Ce processus a également profité à 100 bénéficiaires de mécanismes de pompage solaire et à 17 femmes accompagnées dans le cadre d'activités génératrices de revenus dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales. Le Programme Oasis Tafilalet mis en œuvre par la direction de l'Aménagement du territoire a permis la création de deux groupements d'intérêts économiques et a favorisé la création de plus de 800 emplois dans le secteur des plantes aromatiques et médicinales et autres produits du terroir.



Des jeunes membres du réseau Y-PEER préparent une pièce de théâtre de rue sur le mariage des enfants. ©UNFPA Maroc

Dans le cadre du **renforcement des capacités des ONG ciblant les populations vulnérables**, un programme régional visant l'implication des hommes et des femmes dans l'égalité de genre a été mis en place et a bénéficié à 14 ONG émergentes œuvrant dans les domaines de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Ces ONG ont bénéficié d'actions de renforcement afin d'améliorer leurs capacités organisationnelles et leurs connaissances. En coopération avec l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), des actions de plaidoyer auprès des religieux et parlementaires ont été organisées pour favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR). Aussi, à travers le réseau Y-PEER⁴, près de 1.800 jeunes ont bénéficié d'événements de sensibilisation sur le droit d'accès aux services de SSR organisés lors de la célébration de la journée internationale des jeunes, la journée internationale des volontaires et dans les colonies de vacances. Tout au long du cycle, un appui a été fourni à la société civile et s'est matérialisé par la mise en place d'un mouvement associatif pour la protection de l'enfance, d'un mouvement des jeunes pour les droits de l'enfant, en plus de l'appui au réseau méditerranéen d'universités sur l'enseignement inclusif et au réseau Anaruz pour le plaidoyer.

³ Projet mis en œuvre entre l'Agence de l'Oriental et le PNUD

⁴ Youth Peer Education Network : <http://www.y-peer.org/>



Dans le cadre du programme « Safe Cities Marrakech », ONU Femmes et les compagnies Corp'scène et En'corps ont présenté des pièces de théâtre de rue pour interpeller le public sur la problématique des violences faites aux femmes dans les espaces publics. ©ONU Femmes / Hassan Chabbi

Dans le cadre de la **lutte contre la violence basée sur le genre**, près de 400 femmes à Fès ont été accueillies et orientées par le Centre Multifonctionnel « Batha » pour l'autonomisation des femmes victimes de violence, et ont bénéficié de la chaîne de services offerte par le centre. Dans le cadre du projet « Rabat, Ville Sûre et sans violence à l'égard des femmes et des filles », un diagnostic initial a été réalisé pour renseigner le plan d'action communal en cours d'élaboration. Par ailleurs, plusieurs partenariats stratégiques ont permis d'aboutir, à Marrakech, à une mobilisation forte des hommes contre la violence basée sur le genre. Ce projet a permis de sensibiliser 1.500 chauffeurs de bus, 75 chauffeurs de taxi, 26 journalistes, 100 étudiants, 40 responsables d'associations de quartiers, 100 jeunes sportifs et 1.500 hommes dans les espaces publics par des spectacles de rue.

Des études ont été conduites en partenariat avec trois ONG (Ain Ghazal, CDG, Annakhil) de trois régions (Oriental, Fès et Marrakech), sur le mariage des mineures dans l'objectif de cerner l'ampleur du phénomène, ses spécificités locales, et ses conséquences sur les jeunes filles. Dans le cadre du projet d'insertion socioprofessionnelle digne des mères célibataires avec leurs enfants, plus de 160 mères célibataires à Casablanca ont été accueillies et ont bénéficié de formations professionnelles. Parmi elles, 75 femmes ont été insérées dans le milieu professionnel avec succès. Le cycle UNDAF 2012-2016 a vu la création de l'Observatoire National de l'Image de la Femme dans les Médias et de l'Observatoire national de violence à l'égard des femmes ainsi que le lancement de campagnes de lutte contre la violence basée sur le genre, de sensibilisation des membres des cellules du ministère de la Justice et des Libertés chargés de la prise en charge des femmes victimes de violences et de communication contre le mariage des mineures et la grossesse des adolescentes.

Diverses actions ont été menées dans l'objectif de **produire des connaissances, et de renforcer le suivi-évaluation des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités**. Dans ce cadre, il y a lieu de citer l'appui à l'organisation du deuxième Forum Francophone de l'Évaluation au Maroc en partenariat entre l'ONDH, l'Association Marocaine de l'Évaluation et le Réseau Francophone de l'Évaluation ; le renforcement des capacités nationales d'une centaine de cadres de haut niveau relevant de départements ministériels au niveau central et régional en matière de conception, de suivi et d'évaluation des politiques publiques; la publication du rapport de l'enquête pilote sur la migration ainsi que l'élaboration et la diffusion du deuxième rapport de l'Observatoire National de la Violence à l'égard des Femmes. Les actions menées pendant le cycle 2012-2016 ont permis de renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de suivi-évaluation et de les sensibiliser à son importance dans le suivi des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Enfin, un nombre important d'études a été produit tout au long du cycle sur les questions émergentes des populations et sur les impacts sociodémographiques des stratégies et programmes. Ces études ont couvert des domaines variés tels que la situation des enfants et des femmes, la migration, le ciblage du RAMEL, l'impact de l'INDH, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les populations les plus exposées au VIH, etc.

Effet 4 : Gouvernance

Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique sensible au genre, et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable

Produit 1 :

Les capacités des institutions publiques pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de gouvernance démocratique basée sur les droits humains sensible au genre sont accrues.

Produit 2 :

Les capacités des institutions publiques en matière de veille stratégique, coordination, d'évaluation et d'intégration des principes de la Gouvernance pour une meilleure cohérence des politiques publiques sont accrues.

Produit 3 :

Les acteurs clés disposent des capacités pour intégrer les principes de la Gouvernance Démocratique, axée sur les principes des droits humains, et du genre, dans le processus de décentralisation et déconcentration.

Produit 4 :

Les capacités des organisations de la société civile en matière de principes de Gouvernance Démocratique axée sur les principes des droits humains, sensible au genre sont accrues.

Produit 5 :

Les partenaires nationaux sont outillés pour intégrer les engagements ratifiés aux niveaux politique, institutionnel, législatif, réglementaire et programmatique.

- **Agences participantes** : OIM, OIT, ONU Femmes, PNUD, UNECA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF
- **Partenaires financiers** : Gouvernement du Maroc, Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF), Gouvernement du Canada, Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse (DFAE), Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement, Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère Français des Affaires Etrangères et du Développement International, Gouvernement des Pays-Bas, Ambassade de Norvège, Gouvernement du Japon, Coopération suisse, Union européenne, USAID, Service public fédéral intérieur de Belgique

Evolution et tendances

L'adoption par le conseil du gouvernement en mars 2016 du projet de loi 103-13 relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes est une avancée majeure qui vise à doter le Maroc d'un cadre juridique définissant les conditions minimales pour assurer la protection juridique des femmes victimes de violence. Aussi, l'adoption de la Politique Publique Intégrée de protection de l'enfance en 2015 et de son programme d'action en 2016 permettra au pays de disposer de systèmes de protection intégrés des enfants, conformément aux principes des différents textes ratifiés du droit international.

La mise en œuvre de la régionalisation avancée, l'élaboration de plans de développement régionaux et l'adoption de trois lois organiques sur la décentralisation (régions, communes et provinces-préfectures) ont également marqué le paysage politique et étendu la marge de manœuvre des politiques et programmes de développement.

Avec l'organisation réussie de la COP22, le Maroc a renforcé son positionnement régional en matière d'énergies renouvelables et de technologie. Ces domaines restent la priorité du plan national de développement industriel, et permettront de créer des partenariats public-privé. Enfin, la montée de l'extrémisme et le retour de combattants marocains (estimés à 1.500) des zones de conflit représentent des défis clés pour la sécurité.

Principales réalisations

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de **l'accompagnement des réformes engagées en matière de gouvernance démocratique au niveau de plusieurs institutions publiques**. Des stratégies sectorielles et intersectorielles sensibles au genre ont été mises en place au niveau du ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, du ministère délégué chargé de l'Eau et du MSFFDS. Des indicateurs sensibles au genre ont été définis et intégrés dans le budget de quatre ministères dans le cadre du projet de loi de finances 2017. Le Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre est quant à lui opérationnel et a accompagné six départements sectoriels dans l'élaboration de leurs projets de performances intégrant l'égalité de genre.

Le ministère de la Fonction Publique est outillé avec un dispositif d'accueil des usagers des services publics prenant en considération le genre et les personnes en situation de handicap. Ce dispositif est testé sur trois sites pilotes et sera généralisé au niveau de 30 sites supplémentaires.

L'administration pénitentiaire s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour promouvoir la tolérance au sein de la population carcérale marocaine. Ainsi, 32 membres du personnel des prisons et 8 conseillers religieux connaissent mieux les engagements internationaux en matière de droits humains au sein des prisons et maîtrisent les pratiques relatives à la lutte contre le discours radical en milieu carcéral. Huit établissements pénitentiaires ont été équipés pour la création d'unités de production destinées à permettre aux détenus d'acquérir un ensemble de compétences de subsistance qui garantissent leur réinsertion sociale et économique.

Le ministère du Tourisme est de son côté mieux outillé pour mettre en œuvre la réforme du classement des établissements d'hébergement touristique⁵. Les nouveaux outils mis à la disposition du ministère ont couvert l'assurance qualité en matière de classement de 250 établissements d'hébergement touristique.



Pour une meilleure cohérence des politiques publiques, les activités dans le cadre de ce groupe d'Effet ont ciblé le renforcement des capacités des institutions publiques en matière de **veille stratégique, de coordination, d'évaluation et d'intégration des principes de la gouvernance démocratique** basée sur les droits humains sensible au genre. Ainsi, plusieurs mécanismes et outils ont été mis en place, tels que le comité genre au sein du MSFFDS pour assurer une veille et un suivi en matière d'intégration du genre dans les programmes et projets du pôle Social. Une analyse gendrisée du système de protection sociale au Maroc a également été menée au sein du ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales, avec des recommandations de

pistes d'action pour favoriser l'accès et le bénéfice

©UNICEF Maroc

égalitaire des services de protection sociale. Une autre évaluation gendrisée a concerné l'impact des programmes de lutte contre l'habitat insalubre au niveau du ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

La position du MAGG a été renforcée en tant que département transversal chargé de la coordination et de la gouvernance des politiques publiques. Cela a été accompagné d'une prise de conscience de l'impératif de coordination et de convergence des politiques publiques en général et des politiques de la protection sociale en particulier au niveau des représentants et cadres supérieurs des départements ministériels.

⁵ Projet mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et le PNUD

Les acteurs clés ont été accompagnés afin qu'ils disposent des capacités pour **intégrer les principes de la gouvernance démocratique, axée sur les principes des droits humains et du genre, dans le processus de décentralisation et déconcentration**. A titre d'exemple, un module de formation à l'analyse des dépenses sociales des collectivités territoriales (communes, provinces, régions) a été développé en coordination avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL) au profit de 17 fonctionnaires de la région Orientale et de la province de Ouarzazate. Une unité de l'égalité de genre a été créée au niveau de la DGCL, composée des points focaux genre et suppléants désignés au niveau des directions et du centre de communication. Des outils ont également été élaborés pour accompagner les collectivités territoriales en matière de genre et de gouvernance locale. Il s'agit d'un guide pour l'élaboration d'un Plan d'Action de la Commune sensible au genre, un guide de vulgarisation sur la budgétisation sensible au genre au niveau local et un manuel de procédures pour l'opérationnalisation des Instances de l'Équité, l'égalité des chances et l'approche genre. Afin de favoriser l'appropriation de l'approche « migration et développement local », deux équipes régionales multi-acteurs ont été créées afin que les collectivités territoriales s'approprient pleinement leurs nouvelles compétences en faveur d'un développement territorial durable et inclusif.

Un travail de renforcement de capacités a concerné 500 personnes venant d'institutions publiques et locales et d'ONG dans le domaine de la gouvernance démocratique ; 103 cadres des 12 régions en matière de gestion budgétaire et financière, suivi juridique et institutionnel, planification et gestion des projets ; 5 provinces (Jerada, Taourirt, Berkane et Oujda-Angad) en matière d'accompagnement du processus de programmation à l'échelle provincial et préfectoral et 4 communes (Tétouan, Fnideq, Mdiq et Chefchaouen) en matière de suivi-évaluation de la planification.

A citer également l'accompagnement et le renforcement des capacités du Groupe Thématique des parlementaires pour la Parité et l'Égalité (GTPPE). Ce groupe qui est composé de représentant(e)s des 8 groupes parlementaires est désormais institutionnalisé en vertu des articles 49 à 53 du règlement intérieur de la Chambre des Représentants. Il dispose actuellement des capacités requises pour veiller à l'harmonisation des projets de lois soumis au parlement avec les engagements internationaux du Maroc en matière de droits des femmes. Ainsi durant cette période, le GTPPE a émis des avis et recommandations qui ont contribué à l'intégration du quota d'un tiers de femmes dans les instances de décision de la Chambre des Représentants et à l'intégration du principe de l'égalité de genre dans la loi organique des finances et dans les projets de lois organiques relatifs aux lois électorales et aux élections communales et régionales.

Les capacités de plusieurs organisations de la société civile ont été renforcées en matière de principes de gouvernance démocratique axée sur les principes des droits humains, sensible au genre. Ainsi, 80 membres d'ONG dans les villes de Casablanca, Agadir, Tanger et Fès ont bénéficié d'un renforcement de capacités en matière de droits humains et VIH. Plus de 200 personnes ont été sensibilisées autour des ODD et de l'agenda 2030. La DIDH a également été appuyée pour renforcer les réseaux associatifs régionaux pour le suivi et le reporting sur la situation des droits de l'enfant et pour le suivi des observations finales et des recommandations du comité des droits de l'enfant sur le rapport périodique du Maroc.

Parmi les réalisations atteintes progressivement sur le cycle 2012-2016, il y a lieu de citer la déclinaison du plan stratégique national de lutte contre le sida 2012-2016 en plans stratégiques régionaux pour les régions prioritaires, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida.

Le travail mené tout au long du cycle a permis de formaliser et de mettre en œuvre un partenariat trisannuel avec l'Union européenne, six institutions gouvernementales et la société civile, pour améliorer l'accès des enfants à une justice respectueuse de leurs droits. L'appui technique fourni a contribué à l'adoption de la politique publique intégrée de protection de l'enfance et de son programme de mise en œuvre, au renforcement des capacités des structures de coordination locales et régionales des acteurs de la justice pour enfants et à l'élaboration du projet de nouveau code de procédure pénale.

Effet 5 : Environnement

Les principes de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) sont mis en œuvre en assurant la cohérence entre les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques, et de gestion des risques et en renforçant la convergence territoriale dans les zones et pour les populations les plus vulnérables avec une attention particulière au genre.

Produit 1 :

Les principaux acteurs sont appuyés pour mettre en cohérence les stratégies nationales et sectorielles avec la CNEDD.

Produit 2 :

Des plans et des projets territoriaux de développement dans les zones ciblées sont mis en œuvre en tenant compte des dispositions de la CNEDD.

Produit 3 :

Les capacités en matière d'élaboration et de coordination des stratégies et programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques naturels et technologiques sont développées et renforcées.

Produit 4 :

Les capacités des acteurs clés pour l'accès aux fonds sont renforcées pour accompagner l'opérationnalisation de la CNEDD.

- **Agences participantes :** FAO, FIDA, ONUDI, ONU Femmes, PNUD, UNECA, UNESCO, UNOPS
- **Partenaires financiers :** Gouvernement du Maroc, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Gouvernement du Japon, Union européenne, Fonds pour l'Environnement Mondial

Evolution et tendances

Les efforts du Maroc pour le développement durable et la protection de l'environnement se sont poursuivis entre 2015 et 2016, notamment à travers la formulation de deux stratégies fondamentales. Il s'agit du Plan décennal 2015-2024 du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) qui a pour vision des espaces naturels conservés, restaurés et mieux préparés face aux enjeux et défis actuels et futurs, tout en les réconciliant avec les citoyens et les intégrant dans le développement régional et local. La deuxième stratégie développée est la Stratégie Nationale du Développement Durable 2015-2020, pour la mise en œuvre d'une économie verte et inclusive.

Si le Maroc est un pays faiblement émetteur de gaz à effet de serre, il reste vulnérable aux effets du changement climatique dû aux spécificités que lui confèrent sa position géographique et la diversité de ses écosystèmes. En 2016, le Maroc a présenté sa Contribution Déterminée au niveau National (NDC⁶) au Secrétariat de la CCNUCC. La présidence marocaine de la COP22 a représenté le couronnement de l'engagement du Maroc envers l'Accord de Paris.



Conservation de la biodiversité et atténuation de la dégradation des terres par une gestion adaptable des systèmes du patrimoine agricole ». ©FAO Maroc

⁶ Contribution prévue déterminée au niveau national préparée par le Royaume du Maroc dans le cadre de la CCNUCC en vue des négociations climatiques de la COP22

Principales réalisations

Le SNU au Maroc, sur la base de la vision du pays et en partenariat avec les institutions nationales, a fait de la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration du niveau de vie de la population fragile face aux changements climatiques une de ses priorités.

L'appui au Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification pour la mise en œuvre du Programme Forestier National s'est poursuivi en 2016. Ce travail a permis d'atteindre des résultats appréciés en matière de protection des forêts contre les incendies, de développement de la pêche continentale et de valorisation des produits forestiers. Le SNU a également appuyé l'élaboration d'une feuille de route de l'Initiative pour une Action Renforcée en faveur des Forêts dans le cadre du Changement Climatique (Initiative ARF) et a accompagné le pays pour le lancement des Initiatives « Oasis Durables » et « Ceinture Bleue ». Dans le même sens, un travail pour le renforcement des capacités techniques du Centre de Compétence Changement Climatique Maroc (4C-Maroc) a été entamé.

Tout au long du cycle, le SNU a apporté un appui pour le développement de programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques naturels. En appui au développement durable des oasis, deux projets soutenus par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) sur les Systèmes Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial (SIPAM) et sur la gestion adaptative des oasis ont été lancés. Ces projets visent à améliorer la gestion durable des écosystèmes oasiens et de leurs ressources naturelles, tout en essayant d'atteindre un équilibre entre la conservation, l'adaptation et le développement socio-économique. Un projet de Loi sur l'accès aux ressources et le partage des avantages tirés de la biodiversité (APA) a été déposé au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de sa validation puis de l'élaboration des textes d'application.

Un travail de renforcement des capacités des associations locales ciblant les populations vulnérables a été entamé dans le cadre d'un programme régional visant l'implication des femmes agricultrices dans les projets d'agroécologie pour une meilleure résilience au changement climatique. Le programme a bénéficié à 59 femmes agricultrices venant de 6 coopératives féminines et 2 associations locales d'Errachidia, Ghafsai, Rhamna et Dar Bouazza.



Souhad Azennoud, bénéficiaire du projet « Appui aux femmes semencières pour un développement égalitaire » anime une session sur la sélection des semences locales adaptées à la région de Ghafsai au profit des membres de la Coopérative Ariaf Kissane. ©ONU Femmes / Kimja Vanderheyden

Par ailleurs, dix établissements d'hébergement touristique ont été sélectionnés pour bénéficier d'audits énergétiques et obtenir l'étiquette de performance environnementale⁷. Des solutions marocaines en matière de tourisme durable ont été promues et le dispositif d'affichage environnemental pour les établissements hôteliers a été présenté durant la COP22.

En matière de planification pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), trois NAMAs (Nationally Appropriate Mitigation Actions) sur les déchets, l'habitat et l'agriculture ont été développés, avec la participation active des différents départements impliqués, dans le cadre du programme « Global Low Emission Capacity Building » (LECB) mis en œuvre en partenariat avec le ministère délégué chargé de l'Environnement. A travers ce processus, les acteurs du développement à faible carbone au Maroc disposent d'une meilleure connaissance des nouveaux concepts LEDS (Low Emission Development Strategies), NAMA et MRV (Monitoring, Reporting & Verification), créant ainsi les conditions d'un impact positif sur les politiques sectorielles de développement du Maroc. Un projet d'intégration des changements climatiques dans la Stratégie logistique nationale a également été lancé en partenariat avec le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique avec l'appui financier du FEM. Ce projet vise à valoriser les efforts du secteur du transport/logistique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but d'atteindre la cible fixée par la Stratégie logistique nationale qui est de réduire 35% des émissions de GES liées au transport routier des marchandises.

Dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables pour l'irrigation au goutte-à-goutte, un projet FEM a été signé avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE, ex ADEREE) avec pour objet la création d'un cadre propice au développement du pompage solaire photovoltaïque pour l'irrigation localisée. Un appui a été fourni au ministère délégué chargé de l'Eau et ses Agences de Bassins Hydrauliques pour le développement d'une stratégie d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans le secteur de l'eau. Le même effort a été fourni pour l'intégration du genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable et dans le renforcement des capacités des femmes en matière de négociations climatiques et d'adaptation au changement climatique.

Les bases d'un environnement propice au développement des paiements pour services écosystémiques (PSE) ont été établies, à travers la définition du cadre institutionnel et réglementaire, un consensus sur trois mécanismes de PSE, 9 projets startup lancés et l'engagement avéré de 15 partenaires dans le processus de développement de ces startups. L'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier s'est également impliquée dans ce processus à travers la proposition de 9 projets dans le cadre du GCF (Green Climate Fund) et du FEM.

Les Agences des Nations Unies ont accompagné le Maroc dans la préparation et l'organisation de la COP 22 et notamment à travers **l'appui à l'organisation des différents événements pré-COP22 et « side events »** et la mobilisation des experts internationaux de haut-niveau dans le cadre de l'échange d'expériences et du partage des connaissances sur diverses thématiques. Le SNU a également appuyé la mobilisation de ressources financières en mettant en place un fonds commun pour fédérer les actions des différents partenaires financiers en appui à la mise en œuvre des activités de la COP22. Les ressources financières mobilisées via ce fonds s'élèvent à plus de 4,5 Millions USD regroupant les contributions de l'Union européenne, du Canada, de l'Italie et de la Suède. La COP22 a également été l'occasion de présenter des initiatives innovantes appuyées par le SNU telles que le filet capteur de brouillard, le hammam durable et le bâtiment écologique. Ces initiatives ont été développées dans le cadre du programme de Micro Financement du FEM, qui a soutenu via des micros financements 30 projets et initiatives innovantes en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique avec une enveloppe budgétaire d'environ 800.000 USD. En amont de la COP22, le SNU a appuyé le Maroc pour le lancement de l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) visant à réduire la vulnérabilité de l'agriculture africaine face aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire. L'initiative favorise la mise en œuvre de projets spécifiques pour améliorer la gestion des sols, le contrôle de l'eau d'irrigation et la gestion du risque climatique. À ce jour, une trentaine de ministres africains, la CCNUCC et les organismes internationaux de financement, dont le FIDA et la FAO, appuient activement cette initiative.

⁷ Projet développé en partenariat avec le programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et le PNUD

Programme conjoint pour l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques (2012-2016)

• **Partenaire** : Observatoire National du Développement Humain

• **Coordonné par** le PNUD avec la participation de : ONU Femmes, UNFPA, UNICEF

- Budget : 2.429.131,26 \$

- Dépenses : 2.196.815,40 \$

- Taux de réalisation : 90%

Au cours de l'année 2016, l'ONDH a continué à développer son Système d'information « Al Bacharia » qui permet de lier les systèmes de suivi-évaluation aux projets et programmes concernant le développement humain au niveau national et infranational. Grâce à cet outil, qui couvre l'ensemble des régions du Maroc, les décideurs, partenaires et autres acteurs locaux sont plus sensibilisés à l'importance du suivi-évaluation et la production de données dans le cadre des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Grâce au programme conjoint, l'ONDH a pu développer l'approche multidimensionnelle de mesure de la pauvreté et se positionner comme précurseur en matière d'analyse rigoureuse pour l'évaluation des politiques publiques ayant trait au développement humain. L'ONDH a pu nouer des partenariats stratégiques avec des institutions nationales et internationales, ce qui lui a permis d'acquérir une position de référence au plan international. L'institution est aujourd'hui de plus en plus sollicitée par des instances de pays africains afin d'accueillir et organiser des missions d'appui à l'évaluation. Grâce à cette dynamique, le Maroc tend progressivement et sûrement à se positionner comme une plateforme de la coopération Sud-Sud en matière d'évaluation des politiques publiques dans le cadre du développement humain.

Grâce au programme conjoint, l'ONDH a pu développer l'approche multidimensionnelle de mesure de la pauvreté et se positionner comme précurseur en matière d'analyse rigoureuse pour l'évaluation des politiques publiques ayant trait au développement humain. L'ONDH a pu nouer des partenariats stratégiques avec des institutions nationales et internationales, ce qui lui a permis d'acquérir une position de référence au plan international. L'institution est aujourd'hui de plus en plus sollicitée par des instances de pays africains afin d'accueillir et organiser des missions d'appui à l'évaluation. Grâce à cette dynamique, le Maroc tend progressivement et sûrement à se positionner comme une plateforme de la coopération Sud-Sud en matière d'évaluation des politiques publiques dans le cadre du développement humain.

Programme conjoint en appui à la riposte nationale au VIH/sida (2012-2016)

▣ **Partenaire** : Ministère de la Santé

▣ **Coordonné par** ONUSIDA avec la participation de : OIM, OMS, ONU Femmes, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNCHR, UNICEF, UNODC

- Budget : 3.000.000 \$

- Dépenses : 2.725.929 \$

- Taux de réalisation : 90,86%

Les principales activités menées en 2016 concernent notamment la revue externe des programmes de prévention combinée menée auprès des populations clés ; la conduite d'une étude bio-comportementale auprès des professionnelles du sexe au niveau de six villes ; l'appui aux programmes de prévention du VIH chez les jeunes, les migrant(e)s et les demandeur(se)s d'asile ; l'élaboration d'une stratégie et d'un guide national sur le dépistage du VIH ; la conduite d'une revue législative et réglementaire en lien avec le VIH et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations. L'année 2016 a également été consacrée à l'appui à la préparation du nouveau plan stratégique national de lutte contre le sida 2017-2021 qui a défini des objectifs ambitieux d'accélération de la riposte au VIH au Maroc et des approches innovantes en lien avec les engagements internationaux, notamment la déclaration politique sur le VIH/sida et les ODD.

Le programme conjoint en appui à la riposte nationale au VIH/sida a permis d'inscrire un programme complet de prévention du VIH dans la stratégie de riposte nationale. Cela a permis d'étendre et de renforcer les services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant pour une couverture étendue des femmes enceintes vivant avec le VIH ; d'améliorer l'accès des jeunes, particulièrement les plus vulnérables, à l'information et à des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive et de prévention du VIH ; et d'opérationnaliser la prévention combinée pour les populations clés exposées, dont les migrant(e)s, dans plusieurs villes du Maroc avec une approche basée sur les droits humains et le genre.

Programme conjoint en appui au suivi et au reporting des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (2012-2016)

▣ **Partenaire** : Haut-Commissariat au Plan

▣ **Coordonné par** le PNUD avec la participation de : CEA, OMS, ONU Femmes, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF

- Budget : 338.101,44 \$

- Dépenses : 165.140,18 \$

- Taux de réalisation : 48,84%

Le programme avait pour objectif d'adapter les démarches et processus des OMD aux priorités politiques tout en s'inscrivant dans la dynamique engagée au niveau mondial pour préparer le bilan et l'avenir des OMD au-delà de 2015. Depuis 2003, le HCP a élaboré six rapports (2003, 2005, 2007, 2009, 2012 et 2015) impliquant à chaque exercice le SNU, les départements ministériels concernés et les représentants de la société civile.

Suite à la publication du bilan des OMD en 2015, quatre rapports régionaux pour le Grand Casablanca, Souss-Massa-Drâa, Fès-Boulemane et l'Oriental ont été finalisés, permettant ainsi d'avoir une vue globale sur le niveau d'atteinte des objectifs au niveau de ces régions. Le HCP a également entamé la réflexion autour des ODD en lançant une enquête nationale sur la perception des ODD par les marocains.

Le programme conjoint a permis de renforcer les capacités des cadres du HCP sur les mesures de pauvreté monétaire, multidimensionnelle et subjective. Aussi, une dizaine d'ateliers de renforcement de capacités et de suivi et sensibilisation ont été menés dans les quatre régions précitées ainsi que dans d'autres régions comme Marrakech-Tensift-Al Haouz et Meknès-Tafilalet. On estime que la participation lors des ateliers et de la présentation du bilan des OMD en 2015 ont permis d'atteindre 3.600 participants dans différents domaines.

Programme conjoint pour l'harmonisation et l'évaluation des politiques publiques (2013-2016)

- **Partenaire** : Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
- **Coordonné par** le PNUD avec la participation de : ONU Femmes, UNICEF
 - Budget : 990.925,44 \$
 - Dépenses : 774.515,93 \$
 - Taux de réalisation : 78%

En 2016, deux études ont été réalisées dans le cadre des initiatives d'harmonisation de vision autour des politiques publiques. Ces études ont concerné la politique intégrée de protection sociale, l'analyse genre des textes juridiques régissant la gouvernance des entreprises, ainsi que l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques. Cette dernière a permis d'examiner l'état des lieux de la pratique évaluative au Maroc, de tirer des enseignements des bonnes pratiques internationales et d'identifier les scénarios possibles pour l'institutionnalisation de cette fonction dans le pays. Le processus de concertation avec les départements ministériels et institutions publiques concernés a abouti à l'identification d'un schéma institutionnel et l'élaboration d'une feuille de route pour le développement de la pratique évaluative. Un travail de renforcement des capacités en matière d'évaluation des politiques publiques a profité à 88 cadres et responsables de 32 ministères.

Le programme a permis de réunir 600 participants aux assises nationales sur la convergence des politiques publiques et plus de 50 acteurs institutionnels dans le cadre d'ateliers thématiques. Huit études ont été réalisées, en plus de la formation de 180 cadres de ministères et 60 cadres d'institutions publiques. Des visites d'échange ont également été organisées pour des hauts fonctionnaires et responsables en Tunisie, Indonésie et États-Unis.

Programme conjoint en appui à l'intégration des droits humains dans les politiques publiques (2013-2016)

- **Partenaire** : Délégation Interministérielle des Droits de l'Homme
- **Coordonné par** le PNUD avec la participation de : OHCHR, OIM, ONU Femmes, UNDG (HRM-MPTF), UNFPA, UNHCR, UNICEF
 - Budget : 572.146,11 \$
 - Dépenses : 559.781,6 \$
 - Taux de réalisation : 98%

En 2016, le projet a permis de mieux outiller la chambre des conseillers pour accomplir son rôle dans le mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU), et ce à travers la formation de 15 conseiller(ère)s et 22 cadres en matière d'appropriation des mécanismes conventionnels des droits de l'Homme et de l'EPU. Une trentaine de représentants des médias nationaux et régionaux ont également bénéficié du renforcement de leurs capacités en matière d'accompagnement du processus de l'EPU et de suivi des engagements internationaux dans le domaine des droits de l'Homme. Aussi, la DIDH dispose dorénavant d'un Système d'Information mis en place dans trois régions pilotes qui a permis de lier les systèmes de suivi et évaluation du programme concernant les indicateurs des droits de l'homme au niveau national.

Le projet a répondu aux besoins institutionnels du Maroc et de la DIDH en renforçant les capacités nationales dans l'intégration des droits humains dans les politiques publiques. Il a permis d'installer une dynamique de coopération interministérielle pour préparer l'EPU, de développer les infrastructures nécessaires, les indicateurs et les procédures pour assurer le suivi des recommandations et de renforcer les capacités des acteurs centraux et territoriaux.

Programme conjoint pour la contribution du système des nations unies au plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Maroc (2015-2016)

▬ **Partenaire** : Ministère de la Santé

▬ **Coordonné par** l'UNICEF avec la participation de : OMS, UNFPA et l'appui financier de l'AECID

- Budget : 564.588 \$

- Dépenses : 564.588 \$

- Taux de réalisation : 100%

A travers ce programme conjoint, mis en œuvre dans le cadre de l'Effet 2 sur la santé, le ministère de la Santé a pu accompagner la régionalisation avancée via la mise en place de task-forces régionales, l'élaboration de plans d'action régionaux tenant compte des spécificités de chaque région et le renforcement des capacités des gestionnaires locaux. Cette planification régionale, basée sur un ciblage territorial et des interventions prioritaires, a permis de réduire les iniquités dans l'offre de soins et d'améliorer la gouvernance pour accompagner la régionalisation avancée.

Le programme conjoint a également permis au ministère de la Santé d'opérationnaliser un réseau de prise en charge néonatale régional et interrégional au niveau de six régions prioritaires⁸. La mise en place de ce réseau a globalement permis d'instaurer un système d'analyse régulière des capacités de prise en charge de chaque structure, à travers notamment la mise en place d'un système de référence et contre-référence intégrant le SAMU dans la régulation, la programmation rationnelle des commandes et des prévisions, le renforcement des compétences des prestataires de soins et l'acquisition des équipements nécessaires pour la prise en charge néonatale.

Le programme conjoint a globalement permis l'amélioration de l'accès à des soins obstétricaux et néonataux de qualité notamment en milieu rural, l'appui à la certification de structures d'accouchement, l'implantation de procédures d'audit clinique de la mortinaissance et des décès néonataux au niveau des maternités hospitalières et l'appui au système de surveillance des décès maternels.

Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) (2017-2021)

▬ **Partenaire** : Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

▬ **Coordonné par** l'OIM avec la participation de : OIT, ONU Femmes, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, UNFPA, UNHCR

- Budget à mobiliser : 12 millions de dollars

Le programme conjoint a été signé le 9 septembre 2016 entre le ministère et les représentants du Système des Nations unies participant au programme (OIM, BIT, UNHCR, ONU Femmes, ONUSIDA, PNUD, UNESCO et UNFPA). Son objectif est de répondre aux besoins directement exprimés par le ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration dans le cadre de la SNIA, pour la période 2017-2021. Le programme met ainsi l'accent sur le renforcement des capacités des autorités marocaines en matière de gestion migratoire respectueuse des droits humains et de la dignité des migrant(e)s et réfugié(e)s.

Au total, vingt projets ont été identifiés avec les principales parties nationales, nécessitant la mobilisation d'un budget total de 12 millions de dollars. Ces projets répondent à six axes d'intervention: gouvernance, éducation, assistance aux migrant(e)s et réfugié(e)s vulnérables, insertion professionnelle, traite des êtres humains et coopération sud-sud. Depuis la signature du programme, le SNU a entamé une phase de prospection auprès de divers bailleurs pour la mobilisation du budget nécessaire à la mise en œuvre du programme.

⁸ Oriental, Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-El Haouz, Souss-Massa-Daraa, Tadla-Azilal et Taza- El Houceima- Taounate avec Fès- Boulmane

Progrès vers l'atteinte des Effets de l'UNDAF 2012-2016

Illustration de la contribution des agences à l'atteinte des Effets

Parallèlement aux efforts consentis dans le cadre des groupes d'Effets, le travail individuel des agences, chacune dans son domaine, contribue également à l'atteinte des résultats de l'UNDAF. Cette partie du rapport présente les réalisations les plus marquantes des agences et leur contribution individuelle à l'atteinte des Effets.

Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

En 2016, la FAO a complété l'installation de l'outil MOSAICC⁹, développé pour la modélisation des impacts du changement climatique sur l'agriculture au niveau de la Direction de la Météorologie Nationale. L'installation a été accompagnée par le développement des capacités nationales pour son utilisation et par la réalisation d'une étude d'impact sur le changement climatique en guise de référence pour la mise en œuvre de l'outil dans d'autres pays. Le système représente aujourd'hui la seule source multidisciplinaire et vérifiée de données climatiques au Maroc, notamment en matière d'observation des domaines du climat, de l'agronomie, de l'hydrologie et de la foresterie. L'outil a été inscrit au niveau de l' NDC Maroc¹⁰ en tant que moyen permettant le renforcement de la résilience du pays et de la population face au changement climatique.

Par ailleurs, la FAO œuvre depuis 2010 à la lutte contre la désertification et la cogestion participative des bassins versants, notamment dans la zone de Midelt. L'approche de la FAO met l'accent sur la considération des processus de développement socioéconomique local, la concertation pluraliste, la gestion par des institutions communautaires, les répercussions à long terme et la mise en valeur des connaissances locales. La forte implication de toutes les parties prenantes a abouti à l'élaboration d'un plan pilote de cogestion intégrée du bassin versant de la rivière Oued Outat à Midelt qui est maintenant géré et mis en œuvre par les institutions locales. D'autres plans de cogestions sont en cours d'élaboration sur la base de cette expérience.

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Depuis l'inauguration de son bureau au Maroc en 2016, le FIDA travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, le ministère de l'Economie et des Finances, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, et les bureaux des gouverneurs et des représentants locaux, notamment dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert, l'INDH et la Stratégie pour le développement des zones de montagne.

En 2016, le FIDA a conçu un Projet de développement rural des Montagnes de l'Atlas dans le cadre de la deuxième phase du programme pour le développement rural des zones de montagne (PDRZM). Il commencera sa mise en œuvre en avril 2017, avec un financement de 46,6 millions USD pour le cycle 2016-2018. Le PDRZM vise à améliorer les conditions de vie d'environ 64.000 personnes rurales dans les zones de montagne, où les changements climatiques ont causé l'érosion et la désertification. Les autres programmes en cours sur le cycle sont tout d'abord le Programme de développement de la chaîne de valeur agricole dans les zones montagneuses de la province de Taza qui vise environ 48.000 personnes rurales pauvres (petits exploitants, agriculteurs sans terre, femmes rurales et jeunes sans emploi) avec un financement par un prêt de 23 millions de dollars. Un autre projet concerne le développement de la chaîne de valeur agricole dans les zones de montagne de la province d'Al-Haouz. A terme, ce projet bénéficiera directement à environ 33.000 personnes (y compris les petits agriculteurs et les éleveurs, les femmes, les jeunes et les agriculteurs sans terre) impliqués dans trois chaînes de valeur agricoles ou sous-secteurs agricoles : les olives, les pommes et l'élevage ovin.

⁹ Modelling System for Agricultural Impacts of Climate Change

¹⁰ Contribution prévue déterminée au niveau national préparée par le Royaume du Maroc dans le cadre de la CCNUCC en vue des négociations climatiques de la COP22

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

L'OIM a contribué au renforcement de la gouvernance de la migration à travers trois principaux aboutissements : l'adoption de la loi sur la traite en mai 2016, l'élaboration du plan stratégique national santé et immigration et l'intégration de la migration dans les plans de développement régionaux du Souss-Massa et de l'Oriental. Cela a pu être réalisé grâce à l'organisation de cycles de formations adaptées aux différentes cibles, à des travaux de production de connaissances ainsi qu'à une facilitation de la coordination interinstitutionnelle pour des politiques publiques inclusives. En étroite collaboration avec le ministère chargé des Marocains Résidents à l'Étranger et des Affaires de la Migration, l'OIM a renforcé ses partenariats stratégiques avec le ministère de la Santé, le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, le Parlement, les Conseils régionaux de l'Oriental et du Souss-Massa et leurs partenaires territoriaux.



Bénéficiaire du programme FORSATY. ©OIM Maroc

Dans le cadre du programme FORSATY financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et mis en œuvre par l'OIM, d'importants progrès ont été réalisés dans l'intégration socio-économique des jeunes marginalisés dans les villes de Tanger et de Tétouan. Le programme FORSATY a permis de soutenir des élèves du secondaire en échec scolaire et à risque de décrochage scolaire, de soutenir trente-cinq « Life Skills Clubs » dans les écoles, et d'accompagner plus de 3.000 jeunes vers une orientation professionnelle. En outre, plus de 1.000 jeunes ont été formés, plus de 750 ont bénéficié d'une initiation au travail et plus de 1.500 ont eu accès à un emploi. En 2016, 9.000 jeunes ont bénéficié du programme FORSATY, qui a directement contribué à la réduction de la vulnérabilité et des inégalités des jeunes.

Organisation Internationale du Travail (OIT)

En collaboration avec les équipes des projets de coopération technique « Jeunes au travail » et « IRAM¹¹ », l'OIT a mis en place une collaboration avec la Banque centrale marocaine (plus précisément la Fondation Marocaine pour l'Éducation Financière) pour développer et déployer un programme national d'éducation financière. Cette collaboration a abouti à la signature, en mars 2016, d'un accord de collaboration qui s'inscrit dans le cadre des priorités de la stratégie de Bank Al Maghrib dédiée à l'inclusion financière.

Toujours dans le cadre du projet « Jeunes au travail » et dans l'objectif de promouvoir la formation entrepreneuriale auprès des jeunes, l'OFPPPT a institutionnalisé le programme de formation « Comprendre L'Entreprise (CLE) » conçu par le BIT dans son curriculum de formation à l'automne 2016. Ce programme de formation, en français et en arabe, a été entièrement adapté au contexte marocain. Il est également offert en ligne dans le milieu universitaire au Maroc.

¹¹ Interregional Arab Labour Migration

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS a appuyé l'élaboration de la stratégie multisectorielle de prévention et de contrôle des maladies non transmissibles (MNT) 2016-2025. Cette stratégie a pour objectif de faire face aux défis des MNT qui ont causé 75% de l'ensemble des décès en 2014. Elle a été conçue selon une approche transversale visant à endiguer cette épidémie émergente, à réduire l'exposition aux facteurs de risque et à renforcer les soins de santé pour les personnes atteintes de maladies non transmissibles.

Un des éléments clé des réponses nationales aux crises sanitaires est la nécessité d'une réforme profonde des systèmes nationaux de santé publique, dont une étape importante est constituée par l'évaluation des fonctions essentielles de santé publique. L'OMS a appuyé le Maroc dans cet exercice afin d'analyser les forces et faiblesses. Le diagnostic a permis de définir des actions prioritaires dans cinq principaux domaines : la veille et sécurité sanitaire, le contrôle sanitaire aux frontières, les laboratoires de santé publique, la salubrité de l'environnement et la santé au travail ainsi que le rôle des régions en matière de santé publique, dans le contexte de la régionalisation avancée. Sur la base des conclusions de ce processus, l'OMS a appuyé le Maroc dans le développement du projet de sa nouvelle loi sur la santé publique qui devra être soumise au Parlement en 2017.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)

ONU Femmes a appuyé durant ce cycle plusieurs partenaires institutionnels pour la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'approche genre dans leurs politiques. Le partenariat stratégique conclu en 2002 entre ONU Femmes et le ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour la mise en place d'un processus de Budgétisation Sensible au Genre (BSG), a été renforcé en 2013 par la création du Centre d'Excellence de la BSG. Ce centre vise la capitalisation, l'innovation, l'apprentissage et le partage, via la mise en relation des différents intervenants dans le domaine de la BSG à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En juin 2014, le MEF a reçu le prix des Nations unies pour le service public dans la catégorie « égalité de genre », ce qui constitue une reconnaissance au niveau global de son engagement et son leadership dans la mise en œuvre de la BSG.

En 2016, le ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, en partenariat avec ONU Femmes, a lancé la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes (SIES) dans la Fonction Publique et son plan de mise en œuvre. La SIES s'articule autour de 3 axes : la mise en place et le renforcement des structures dédiées à la promotion de l'égalité des sexes dans la fonction publique ; l'intégration du principe de l'égalité dans le dispositif juridique, notamment dans le processus de gestion des ressources humaines et des compétences ; l'ancrage de l'égalité entre les sexes dans les pratiques, les comportements et la culture organisationnelle de l'administration. Le Réseau de Concertation Interministériel d'intégration du genre dans la fonction Publique (regroupant 28 ministères) est opérationnel, doté d'une structure organisationnelle revue et d'un plan de travail validé pour 2017.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

L'appui de l'ONUSIDA durant la période 2012-2016 a permis d'opérationnaliser la prévention combinée du VIH et d'élargir le paquet de prestations biomédicales, comportementales et structurelles pour les populations clés exposées au VIH.

Des études bio-comportementales menées dans plusieurs villes ont permis de disposer d'informations stratégiques sur la prévalence du VIH, les comportements et l'accès aux services de ces populations (professionnel(le)s du sexe, hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, usagers de drogues et migrant(e)s). Des cartographies ont été réalisées pour permettre une meilleure programmation et coordination des activités de terrain entre les intervenants. Un système de « Code d'Identification Unique » pour le suivi des bénéficiaires des programmes assurant l'anonymat et la confidentialité a été développé et mis en place.

L'ONUSIDA a également appuyé la préparation et la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les droits humains et le VIH/sida, lancée en mai 2014. Le processus a inclus la mise en place d'un comité de pilotage au sein du CNDH, la mobilisation d'une assistance technique, une analyse de la situation et des réunions de concertation avec les parties prenantes. Plusieurs actions ont été conduites, notamment une revue de l'environnement législatif et réglementaire lié au VIH/sida, la préparation d'une campagne de communication sur la non-discrimination des personnes vivant avec le VIH ainsi que des ateliers de formation et de plaidoyer.

Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Le PAM a fourni une assistance technique au gouvernement afin de renforcer le programme national d'alimentation scolaire, dans le cadre du projet « Développement des capacités et appui au programme national d'alimentation scolaire ». L'appui du PAM a permis d'améliorer la qualité et la viabilité du projet, en vue d'améliorer sa gestion, sa performance et le rapport coût-efficacité.

Le PAM a par la suite élaboré un plan d'action pour l'amélioration de l'alimentation scolaire 2016-2018, s'inscrivant dans le cadre de la réforme nationale de l'éducation 2015-2030. Un projet pilote innovant consiste à externaliser l'approvisionnement, la préparation, le transport et le service des repas tout en s'assurant qu'une partie des denrées provienne de l'agriculture locale, et que la composition des repas soit diversifiée selon les produits disponibles localement.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



Bus 100% électrique alimenté grâce à la centrale solaire photovoltaïque.
©PNUD Maroc

En 2016, le PNUD a mis en place une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 1MW pour l'alimentation des bus électriques de la ville de Marrakech. Ce projet innovant vise le verdissement de la ville de Marrakech à travers le développement d'une mobilité urbaine à bas carbone. La centrale solaire s'étale sur une superficie de 3 hectares, avec 2.944 panneaux photovoltaïques qui permettront de produire 1.500 MWh et d'éviter jusqu'à 1040T eq CO₂/an¹². L'opérationnalisation de cette centrale aura plusieurs impacts positifs tels que l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de la facture énergétique de la ville, ainsi que la création d'emplois verts pour l'équipement, l'installation et la maintenance de la centrale solaire.

Par ailleurs, le PNUD a assuré l'accompagnement de la loi organique n°111-14 relative aux régions dans le cadre du projet « Appui à la Gouvernance Locale dans la perspective de la régionalisation avancée (AGORA) ». Ce projet a permis d'accompagner les nouvelles régions par le renforcement des capacités de 101 cadres régionaux dans les nouvelles compétences de la région et en développement personnel. Le projet AGORA a également constitué une plateforme pour l'élaboration d'un «Schéma Directeur Régional de Formation de la Région Béni Mellal-Khénifra». Les résultats de ce schéma constituent un cadre pour les élu(e)s afin de bénéficier de formations et de contribuer ainsi à la performance attendue au niveau des régions.

¹² Tonne équivalent de CO₂

Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)

Avec l'appui de l'UNFPA, le ministère de la Santé a mis en place une stratégie afin d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé dans le milieu rural. Cette stratégie s'appuie sur trois volets : un système de certification de 529 maisons d'accouchement, la réalisation d'un référentiel de pratique des sages-femmes pour remplacer celui qui existait depuis 1960 et la mise en place d'un SAMU obstétrical rural permettant aux femmes dans les zones enclavées d'accéder aux services d'obstétrique sans délais.



Accueil d'une femme victime de violence basée sur le genre dans un centre d'hébergement à Oujda. ©UNFPA Maroc

En matière de lutte contre la violence basée sur le genre, UNFPA a appuyé l'élaboration du rapport de l'Observatoire sur les violences à l'égard des femmes, qui présente un mapping des différentes formes de violence subies par les femmes.

Son élaboration est basée sur un système d'information institutionnel piloté par le MSFFDS, en étroite collaboration avec le ministère de la Justice et des Libertés, le ministère de la Santé, la Police et la Gendarmerie. Les recommandations de ce rapport permettent la mise en

place de mécanismes de prévention et de protection efficaces contre la violence à l'égard des femmes.

UNFPA a également appuyé l'élaboration d'une étude analytique sur les concepts de non-violence dans le Coran et la Sunna par la Rabita Mohammadia des Oulémas. Les résultats de cette étude ont démontré que les formes de violence, de tutelle et de domination envers les femmes puisent leur source dans les coutumes et traditions marocaines et non dans les textes religieux. Les résultats ont été partagés avec des partenaires et des Oulémas et feront l'objet d'une large diffusion au niveau des conseils régionaux des Oulémas, des relais et des Mourchidates.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

Sur la période 2012-2016, un total de 12.676 demandeur-euse-s d'asile ont été enregistré(e)s par le bureau du HCR à Rabat. Parmi eux, tous ceux qui répondent à la définition de « réfugié(e) » ont été référés aux autorités afin d'être documentés comme tels et bénéficier de titres de séjour. Ces réfugié(e)s, en fonction de leurs besoins spécifiques, ont bénéficié des services du HCR dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance légale et humanitaire. Cette action du HCR s'est inscrite, à partir de septembre 2013, en appui à la nouvelle politique migratoire et d'asile adoptée par le Royaume du Maroc. Durant cette même période, le HCR a assisté un total de 301 réfugié(e)s à monter des activités génératrices de revenus et devenir ainsi économiquement indépendants. Certain(e)s de ces réfugié(e)s ont pu par la suite développer leur microentreprise et créer de l'emploi, y compris pour des marocains.

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

L'amélioration considérable de la prise en charge néonatale est le principal résultat atteint au cycle 2012-2016. Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère de la santé a opérationnalisé la filière/ réseau de prise en charge néonatale régionale et interrégionale pour toutes les six régions prioritaires¹³.

¹³ Oriental, Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-El Haouz, Souss-Massa-Daraa, Tadla-Azilal et Taza-El Houceima- Taounate avec Fès-Boulmane

L'approche de l'équité en matière d'apprentissage des classes à niveaux multiples a été finalisée en 2016 avec une généralisation à toutes les structures régionales décentralisées du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et la formation des formateurs et des enseignants des écoles ciblées au niveau régional. De 2012 à 2016, 6.230 enfants et 318 enseignants ont bénéficié d'une nouvelle approche de l'amélioration de l'apprentissage dans les classes à niveaux multiples avec des résultats sur la satisfaction des enseignants et l'apprentissage des enfants.

Un système national de suivi, de plaidoyer et d'action pour la lutte contre la violence des enfants dans les écoles a été finalisé en 2016 et approuvé par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Le système a été généralisé à toutes les écoles primaires du Maroc avec des structures dédiées à la médiation et à la prévention. Dans la région pilote du programme les résultats montrent une forte baisse de la violence scolaire de 18.000 cas en 2015 à 320 cas en 2016.

L'UNICEF a également appuyé le MAGG à élaborer une vision intégrée de la protection sociale sensible aux droits de l'enfant. Cet appui s'est fait sur la base d'une cartographie avec un benchmark international et une évaluation comparative des interventions de protection sociale existantes au Maroc. Ce document de politique définit l'enfance parmi les six axes stratégiques de la réforme de la protection sociale. Avec l'appui de l'UNICEF, le MSFFDS a coordonné le processus d'élaboration de la politique intégrée de protection de l'enfance et son programme d'action ayant été adopté par le gouvernement et inclus dans la loi de finances. Un comité interministériel a été créé sous la présidence du chef du gouvernement pour en assurer la coordination et la mise en œuvre.

Enfin, l'UNICEF a accompagné le ministère de la Justice et des Libertés dans la réforme de la justice afin d'assurer l'accès des enfants à une justice adaptée et respectueuse de leurs droits. L'UNICEF a également appuyé le gouvernement et la société civile dans le processus de reporting périodique et parallèle sur la mise en œuvre de la convention des droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs.

Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets (UNOPS)

Durant le cycle UNDAF 2012-2016, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et le Millenium Challenge Account (MCA) Maroc, l'UNOPS a mis en œuvre d'importants projets structurants dans les filières olive, amande et figue, au profit de 33.000 agriculteurs et agricultrices en zone de montagne au Maroc, dont 8 coopératives de femmes. L'agence a également développé un dispositif novateur d'agrégation qui a permis la création de 20 Groupements d'Intérêt Economique. Ce modèle a permis à l'UNOPS de se positionner en tant qu'agence pionnière dans le domaine de l'agrégation et l'organisation professionnelle. Grâce aux résultats obtenus et la pertinence de sa démarche, l'UNOPS a obtenu en 2015 le prix international « International Project Management Association (IPMA) GOLD WINNER » dans la catégorie Services Communautaires/Projets de Développement.

En 2016, l'UNOPS a mis en œuvre pour le compte de l'Union européenne un projet d'appui à la société civile marocaine en marge de la COP22. Le projet a vu l'implication d'institutions clés comme la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM), le CNDH et le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Ce projet a également appuyé en totalité l'organisation de la conférence internationale des jeunes sur le climat (Conference of Youth-COY12), organisée parallèlement à la COP22 et a ainsi permis la mobilisation d'environ 3.000 personnes.

Genre

Tel qu'adopté dans son plan de travail annuel 2016, le groupe thématique genre (GTG) se propose d'être un espace de renforcement des connaissances et de débat autour des différents aspects liés à la thématique du genre ainsi que des lois adoptées par le Maroc qui touchent les droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

Dans un contexte marqué par des avancées législatives dans des domaines liés aux droits des femmes, le groupe thématique genre a axé sa programmation en 2016 sur des sujets d'actualité et d'intérêt public. Le GTG a ainsi participé au débat sur l'impact de la loi relative au travail domestique sur les femmes, les migrantes et les petites filles employées comme travailleuses domestiques, et a poursuivi son travail sur la thématique des « masculinités » initié en 2014, dans la perspective de sa prise en compte dans les programmes et stratégies d'égalité de genre. Le GTG a également concentré ses efforts sur le lien entre le genre et le changement climatique à travers l'organisation conjointe au nom du SNU avec le gouvernement de la Journée internationale de la femme sous le thème « Genre et changement climatique », ainsi qu'une forte mobilisation à l'occasion de la COP22 sur le même thème.

En réponse à la demande du ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, un travail d'appui a été entamé pour assurer l'alignement des programmes et interventions du ministère aux ODD. Le groupe a également entamé l'élaboration d'un programme conjoint en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

En interne, les membres du GTG ont participé activement aux réunions d'élaboration du prochain UNDAF 2017-2021 afin d'assurer la prise en compte de l'égalité de genre de manière transversale. De plus, le groupe a créé une base de données pour permettre de consolider l'ensemble des connaissances générées (études, rapports, etc.) sur le genre par le SNU au cours du dernier cycle UNDAF 2012-2016. Le groupe a également renforcé la coordination dans le domaine du genre au sein de l'équipe du SNU à travers des ateliers de réflexion et de partage des connaissances, l'intégration du genre dans le prochain cycle UNDAF, et l'organisation d'événements conjoints.

Migration

De pays d'émigration dans les années 60, à pays de transit, le Maroc est devenu aujourd'hui un pays d'accueil et de résidence pour de nombreux migrant(e)s. Dès lors, le Maroc a entrepris d'importants efforts dans le développement d'une nouvelle politique migratoire, basée sur une approche cohérente, globale, humaniste et responsable. Cela a donné naissance à une nouvelle Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) lancée en 2014.

Suite à la signature le 14 décembre 2015 d'un mémorandum d'entente pour l'élaboration d'un programme conjoint de coopération visant l'appui au gouvernement marocain dans la mise en œuvre de la SNIA, le Groupe thématique Migration (GTM) a eu pour mission en 2016 de faciliter la coordination avec le ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration afin d'opérationnaliser ce programme et de renforcer la coordination multipartite en matière migratoire.

Depuis la signature du programme conjoint en septembre 2016, le GTG a continué à faciliter la coordination avec le ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration afin de soutenir la mise en œuvre de cette nouvelle étape de coopération.

Durant tout le cycle, la participation au groupe thématique a été ouverte à des représentants des associations et ONG qui travaillent dans l'assistance et la protection des migrant(e)s. La participation de ces acteurs a permis au groupe de devenir une véritable plateforme de dialogue, échange et apprentissage mutuel entre le système des Nations unies et la société civile. Certaines thématiques ont fait l'objet de présentations et approfondissements à l'occasion des réunions du groupe en 2016, dont les lois sur la migration, la traite et l'asile, l'hébergement des migrant(e)s, la migration et le développement, les médias et la migration au Maroc.

Lutte contre le VIH/sida

En 2016, le groupe thématique VIH/sida a poursuivi son travail de coordination de la mise en œuvre du plan conjoint d'appui des Nations unies à la riposte nationale au VIH/sida 2012-2016. Les activités de cette année ont concerné notamment les programmes de prévention du VIH (populations clés, jeunes, migrants et demandeurs d'asile), l'élaboration d'une stratégie nationale de dépistage, la réalisation d'une revue législative et réglementaire en lien avec le VIH, la conduite d'une étude bio-comportementale, la révision des estimations de l'épidémie VIH et la préparation du rapport national sur le sida 2016.



Séance de dépistage anonyme et gratuit dans une unité mobile. ©UNFPA Maroc

L'appui a également concerné le processus d'élaboration du nouveau plan stratégique national de lutte contre le sida (PSN) 2017-2021, intégrant une programmation basée sur le genre. Parallèlement à cela, le groupe s'est concentré sur la préparation du prochain plan conjoint d'appui des Nations unies à la riposte nationale au VIH/sida pour la période 2017-2021 en vue d'atteindre les objectifs d'accélération de la riposte. En interne, quatre sessions de formation sur l'initiative « *UN for All* » de « *UN Cares* » ont été animées dans le cadre du groupe thématique au bénéfice du personnel de toutes les agences résidentes au Maroc.

L'appui apporté tout au long du cycle dans le cadre du plan conjoint d'appui des Nations unies à la riposte nationale au sida 2012-2016 a permis entre autres de développer des approches pour renforcer les compétences et mobiliser les jeunes, de mettre en œuvre les directives internationales en matière de traitement des personnes vivant avec le VIH et de disposer régulièrement des informations stratégiques pour le pilotage des programmes.

Jeunesse

Le groupe thématique jeunesse représente un espace d'échange d'expériences, de bonnes pratiques et d'information en matière de programmes, projets, interventions et approches autour de la thématique « adolescence et jeunesse » au Maroc. En 2016, le groupe a produit une cartographie des programmes et des interventions des fonds, agences, programmes et entités des Nations unies au Maroc. Cette cartographie sera enrichie et élargie aux autres partenaires de développement en 2017, en commençant par un focus sur les initiatives sur le thème de l'inclusion économique.

Le groupe a aussi contribué à la validation d'un fact sheet statistique sur les jeunes et les adolescents au Maroc dans le cadre du travail des Nations unies dans la région MENA, visant à améliorer la visibilité des défis visant les jeunes et adolescent(e)s dans la région.

A la fin de l'année, les termes de référence du groupe ont été révisés pour mieux définir ses objectifs et les résultats escomptés pour le nouveau cycle de l'UNDAF 2017-2021 et pour élargir la participation aux autres acteurs de la coopération internationale au Maroc.

Tout au long du cycle 2012-2016, le groupe thématique jeunesse a régulièrement contribué à la réponse coordonnée du SNU relative à la thématique de l'adolescence et la jeunesse. Le groupe a ainsi contribué à plusieurs actions conjointes en faveur des jeunes, notamment les célébrations de la Journée internationale de la jeunesse, la mise en place d'une base de données sur le volontariat et d'initiatives de mobilisation des jeunes étudiants.



©UNICEF Maroc

Culture et développement

Le groupe thématique « Culture et développement » se veut un espace de coordination et de travail autour des axes stratégiques qui réunissent les priorités et actions des départements nationaux avec celles du SNU au Maroc.

L'une des activités phares du groupe pendant le cycle 2012-2016 est la mise en œuvre en 2014 de la consultation nationale « Culture et développement durable dans l'agenda de développement post 2015 ». L'objectif de la consultation était d'engager un dialogue sur le double rôle de la culture en tant que moteur et catalyseur du développement durable. La consultation a mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte la culture dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement afin d'assurer une meilleure appropriation à l'échelle locale et des résultats plus efficaces, inclusifs et durables à tous les niveaux. Source potentielle de revenus et d'emplois, la culture peut apporter un certain nombre de solutions innovantes, que ce soit pour éliminer l'extrême pauvreté, assurer l'éducation pour tous, promouvoir l'égalité hommes-femmes ou assurer un environnement durable.

La consultation nationale était composée de deux séminaires nationaux à Rabat, six ateliers thématiques (à Tanger, Fès, Casablanca, Marrakech, Agadir et Guelmim), des consultations individuelles additionnelles et un questionnaire en ligne, le tout réunissant plus de 600 participants. Cela a permis de faire le point sur les expériences nationales, de recueillir les visions, ambitions et recommandations des différentes parties prenantes et de proposer des initiatives innovantes à explorer dans le cadre de l'agenda de développement durable à l'horizon 2030.

Progrès vers l'atteinte des Effets de l'UNDAF 2012-2016

Résultats des groupes de travail inter-agences

Suivi et Evaluation (GTSE)

Durant l'année 2016, le GTSE a assuré son rôle d'appui au suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF, tout en appuyant le processus de développement du cadre de résultats de l'UNDAF 2017-2021 et de ses plans d'action conjoints. Le GTSE a ainsi apporté un appui continu aux groupes de résultats en fournissant une assurance qualité et en les encadrant dans la définition des indicateurs.

A travers l'ONDH, UNICEF, UNESCO, PNUD et ONUDC, le GTSE a appuyé l'organisation du 2^{ème} Forum International Francophone de l'évaluation à Marrakech. En plus du soutien financier, les quatre agences avec l'ONDH ont contribué par la mobilisation des experts internationaux ayant enrichi les débats du forum.

L'événement marquant du cycle 2012-2016 était la célébration de l'Année internationale de l'évaluation en 2015, pour laquelle l'ONDH a sollicité l'appui du GTSE dans l'organisation d'un colloque international Sud-Sud sur l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques avec la participation de l'Amérique Latine, l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. Le colloque avait pour but de contribuer à la promotion de la culture de l'évaluation et au renforcement des capacités nationales. En termes d'évaluation, le GTSE a joué un rôle central dans l'évaluation du programme MDG-F en 2012 ainsi que la Revue à mi-parcours et l'évaluation finale indépendante de l'UNDAF 2012-2016. Le GTSE a également assuré son rôle de renforcement des capacités en interne d'environ 160 personnes qui ont bénéficié de 6 sessions de formation sur la GAR et le S&E entre 2012 et 2015.

Pendant le cycle 2012-2016, la fonction de suivi et évaluation a atteint un niveau satisfaisant de maturité, surtout en termes de diffusion de la culture de S&E au sein du SNU et de reconnaissance de l'importance du suivi et de l'évaluation dans le cycle de programmation de l'UNDAF. L'un des acquis majeurs de ce cycle est la mise en place d'un système de suivi et évaluation robuste, fiable et participatif s'articulant autour d'une base de données programmatiques et financières de suivi de l'UNDAF qui sert à renseigner les revues à différentes étapes du cycle. Ceci a été le fruit d'un engagement accru de l'ONDH, co-président du GTSE, avec les trois agences qui se sont succédées à la co-présidence du groupe à savoir : ONUDI, UNFPA et UNICEF.

Communication (UNCG)

Le rôle du groupe de communication UNCG est de coordonner et d'harmoniser les actions de communication conjointe des Nations unies au Maroc. Le groupe, travaillant sous la supervision du Coordonnateur résident et avec la coordination du BCR, a pu redynamiser son travail tout au long de l'année.

En 2016, le groupe de communication a appuyé l'organisation de la « Consultation Nationale sur la mise en œuvre des ODD au Maroc ». Le volet de la communication a été assuré à travers la conception et la production d'outils de communication relatifs à la consultation et d'outils de promotion des ODD. Un appui a également été apporté en matière de médiatisation de l'évènement. Cette consultation a offert une occasion symbolique d'inaugurer le processus de mise en œuvre des ODD au Maroc, et de sensibiliser un large public composé de ministères et de départements gouvernementaux, d'institutions nationales, d'acteurs du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire, et de jeunes et enfants.



Participation des jeunes à la Consultation nationale sur la mise en œuvre des ODD au Maroc. ©UNICEF Maroc 2016 / Jean Mazel

Le groupe a également appuyé la célébration conjointe de la journée internationale des droits des femmes, organisée sous le thème « Le changement climatique et les préoccupations de genre », à travers l'appui à la médiatisation de l'évènement et l'harmonisation des messages en interne.

Un travail d'actualisation du site web ONU Maroc a été mené en 2016 dans l'objectif de faciliter la navigation et de rendre l'information plus accessible au grand public. Ce travail a concerné notamment les pages de présentation des agences du SNU, ainsi que la création de nouvelles rubriques suivant l'actualité (adoption des ODD et organisation de la COP22 au Maroc).

Le dernier trimestre de l'année 2016 a été consacré à l'élaboration de la stratégie de communication 2017-2021. Cette stratégie, adoptée par la UNCT en décembre 2016, dessine le cadre général de la communication conjointe des Nations unies au Maroc pour les cinq prochaines années dans le but de communiquer d'une « seule voix » et de véhiculer une image forte et unie.

Opérations (OMT)

Le groupe de travail OMT a pour mission de renforcer la mise en commun et l'harmonisation des processus opérationnels des différentes agences du SNU. En 2016, l'OMT a lancé le processus de sélection d'une société d'événementiel et a finalisé le processus de sélection d'une agence de voyages, avec laquelle un « Long Term Agreement (LTA) » a été signé. Un travail d'uniformisation a été mené concernant les barèmes d'indemnités utilisés par le ministère de la Santé avec les agences partenaires (OMS, ONUSIDA, UNICEF, UNFPA). La stratégie relative aux activités opérationnelles « Business Operations Strategy » (BOS) a été discutée au sein du groupe en vue d'une éventuelle implantation de certains de ses axes. Entre 2012 et 2016, le groupe OMT a permis de mettre en commun les services de gardiennage, nettoyage, voyage et location de voitures, à travers la signature de plusieurs LTA pour ces services.

Progrès vers l'atteinte des Effets de l'UNDAF 2012-2016

Résultats financiers

Dépenses en 2016 pour l'ensemble des Effets

Effet 1 : Education	Budget 2016	Dépenses 2016	Taux de réalisation
Produit 1	760 418 \$	233 774 \$	31%
Produit 2	184 193 \$	183 800 \$	100%
Produit 3	870 366 \$	867 402 \$	100%
Produit 4	-	-	
Produit 5	-	-	
TOTAL	1 814 977 \$	1 284 976 \$	71%

Effet 2 : Santé	Budget 2016	Dépenses 2016	Taux de réalisation
Produit 1	1 263 696 \$	987 351 \$	78%
Produit 2	227 751 \$	104 750 \$	46%
Produit 3	400 100 \$	350 610 \$	88%
Produit 4	560 193 \$	399 160 \$	71%
Produit 5	515 000 \$	320 000 \$	62%
TOTAL	2 966 740 \$	2 161 871 \$	73%

Effet 3 : Lutte contre les vulnérabilités	Budget 2016	Dépenses 2016	Taux de réalisation
Produit 1	1 145 992 \$	730 750 \$	64%
Produit 2	4 511 969 \$	2 999 203 \$	66%
Produit 3	857 992 \$	583 363 \$	68%
Produit 4	466 289 \$	450 915 \$	97%
Produit 5	9 839 862 \$	5 837 722 \$	59%
TOTAL	16 822 104 \$	10 601 952,36 \$	63%

Effet 4 : Gouvernance	Budget 2016	Dépenses 2016	Taux de réalisation
Produit 1	2 970 018 \$	2 213 293 \$	75%
Produit 2	706 073 \$	589 100 \$	83%
Produit 3	356 142 \$	2 166 \$	1%
Produit 4	129 611 \$	67 778 \$	52%
Produit 5	355 303 \$	324 422 \$	91%
TOTAL	4 517 147 \$	3 196 759 \$	71%

Effet 5 : Environnement	Budget 2016	Dépenses 2016	Taux de réalisation
Produit 1	6 249 721 \$	5 389 437 \$	86%
Produit 2	1 732 008 \$	492 772 \$	28%
Produit 3	684 960 \$	476 760 \$	70%
Produit 4	261 262 \$		0%
TOTAL	8 927 951 \$	6 358 969 \$	71%

Dépenses cumulées 2012-2016 pour l'ensemble des Effets

Effet 1 : Éducation	Budget 2012-2016	Dépenses 2012-2015	Dépenses 2016	Dépenses 2012-2016	Taux de réalisation 2012-2016
Produit 1	\$1 940 559	\$1 145 065	\$233 774	\$1 378 839	71%
Produit 2	\$3 028 933	\$1 936 567	\$183 800	\$2 120 367	70%
Produit 3	\$10 493 250	\$7 939 842	\$867 402	\$8 807 244	84%
Produit 4	\$1 485 000	\$720 111	\$0	\$720 111	48%
Produit 5	\$62 600	\$78 090	\$0	\$78 090	125%
TOTAL	\$17 010 342	\$11 819 674	\$1 284 976	\$13 104 650	77%

Effet 2 : Santé	Budget 2012-2016	Dépenses 2012-2015	Dépenses 2016	Dépenses 2012-2016	Taux de réalisation 2012-2016
Produit 1	\$13 032 282	\$3 294 584	\$987 351	\$4 281 935	33%
Produit 2	\$2 473 000	\$289 055	\$104 750	\$393 805	16%
Produit 3	\$3 934 078	\$2 376 965	\$350 610	\$2 727 575	69%
Produit 4	\$2 560 834	\$1 064 707	\$399 160	\$1 463 867	57%
Produit 5	\$3 976 232	\$1 763 621	\$320 000	\$2 083 621	52%
TOTAL	\$25 976 427	\$8 788 933	\$2 161 871	\$10 950 804	42%

Effet 3 : Lutte contre les vulnérabilités	Budget 2012-2016	Dépenses 2012-2015	Dépenses 2016	Dépenses 2012-2016	Taux de réalisation 2012-2016
Produit 1	\$17 010 287	\$6 185 065	\$730 750	\$6 915 815	41%
Produit 2	\$56 386 679	\$32 866 128	\$2 999 203	\$35 865 331	64%
Produit 3	\$15 365 545	\$7 799 641	\$583 363	\$8 383 004	55%
Produit 4	\$5 194 217	\$2 970 622	\$450 915	\$3 421 537	66%
Produit 5	\$14 315 922	\$7 263 890	\$5 837 722	\$13 101 612	92%
TOTAL	\$108 272 649	\$57 085 346	\$10 601 952	\$67 687 298	63%

Effet 4 : Gouvernance	Budget 2012-2016	Dépenses 2012-2015	Dépenses 2016	Dépenses 2012-2016	Taux de réalisation 2012-2016
Produit 1	\$21 613 749	\$8 200 304	\$2 213 293	\$10 413 597	48%
Produit 2	\$7 676 031	\$3 887 081	\$589 100	\$4 476 181	58%
Produit 3	\$5 739 740	\$4 309 013	\$2 166	\$4 311 179	75%
Produit 4	\$2 959 533	\$2 297 805	\$67 778	\$2 365 583	80%
Produit 5	\$4 874 552	\$4 416 566	\$324 422	\$4 740 988	97%
TOTAL	\$42 863 605	\$23 110 770	\$3 196 759	\$26 307 529	61%

Effet 5 : Environnement	Budget 2012-2016	Dépenses 2012-2015	Dépenses 2016	Dépenses 2012-2016	Taux de réalisation 2012-2016
Produit 1	\$17 014 564	\$6 100 935	\$5 389 437	\$11 490 372	68%
Produit 2	\$25 434 215	\$20 867 726	\$492 772	\$21 360 498	84%
Produit 3	\$16 258 423	\$11 426 209	\$476 760	\$11 902 968	73%
Produit 4	\$300 000	\$282 960	-	\$282 960	94%
TOTAL	\$59 007 201	\$38 677 829	\$6 358 969	\$45 036 798	76%



©UNICEF Maroc

L'un des principaux défis soulevés par les membres des groupes d'Effets est la coordination multisectorielle entre les différents échelons de la gouvernance, notamment au niveau régional et local. De plus, suite au processus de la régionalisation avancée initié en 2011, d'avantage d'efforts doivent être entrepris afin que les collectivités territoriales s'approprient de manière optimale leurs nouvelles compétences. Une phase d'adaptation du système de suivi-évaluation au nouveau découpage administratif des régions est également nécessaire. Les capacités limitées en ressources humaines de certains partenaires institutionnels constituent également un challenge à la mise en œuvre des actions dans les délais impartis. D'autre part, les groupes d'Effets ont souligné la nécessité d'assurer une adhésion des partenaires institutionnels et de la société civile dès les premières phases de préparation des programmes. Le renforcement des approches participatives et multi-acteurs dès l'élaboration et la planification des projets permet de garantir une meilleure performance vers la réalisation des résultats.

Parmi les leçons tirées de ce cycle, il y a lieu de citer une meilleure synergie et coordination dans le cadre des programmes conjoints mis en place lors de ce cycle, ce qui a contribué au renforcement de la performance et à la rationalisation des ressources. La participation des bénéficiaires dans la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement a été identifiée comme garant d'efficacité, d'efficience et de pertinence. Aussi, l'implication de la société civile contribue à une meilleure atteinte des résultats en faveur des populations les plus vulnérables.

L'évaluation finale indépendante menée à la fin de l'année 2015 a permis de souligner des bonnes pratiques dans la mise en œuvre de l'UNDAF, qui ont constitué un levier pour la programmation conjointe et un outil de synergie entre les agences onusiennes et la partie nationale. L'évaluation a également permis de formuler des recommandations concernant les aspects programmatiques tels que l'élaboration de plans de travail annuels inter-agences et le renforcement de la programmation conjointe. D'autres recommandations ont porté sur le renforcement des mécanismes de suivi, d'évaluation et de capitalisation des bonnes pratiques de l'UNDAF.

Annexes

Fonds, agences, programmes et entités des Nations unies actifs au Maroc

Résidents

- Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Fonds international de développement agricole (FIDA)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
- Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC)
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
- Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU Habitat)
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)
- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets (UNOPS)
- Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

Non-résidents

- Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)
- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)
- Centre du Commerce International (ITC)
- Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)
- Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR)
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)
- Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- Institut Interrégional de recherche des Nations Unies sur la Criminalité et la Justice (UNICRI)
- Bureau des Nations Unies pour la réduction des Risques de Catastrophes (UNISDR)

Partenaires gouvernementaux et institutionnels

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de la Communication
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau, et de l'Environnement
- Ministère de l'Equipeement et des Transports
- Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
- Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Justice et des Libertés
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- Ministère du Tourisme
- Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration
- Ministère délégué chargé de l'Environnement
- Agence pour le Développement Agricole (ADA)
- Agence pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)
- Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)
- Agence Nationale De Promotion De l'Emploi Et Des Compétence Agence (ANAPEC)
- Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)
- Agence de l'Oriental
- Centre Régional d'Investissement de Rabat et Oujda (CRI)
- Chambre des Conseillers
- Comité National de l'Environnement des Affaires
- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)
- Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH)
- Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)
- Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN)
- Entraide Nationale
- Gendarmerie Royale
- Groupe des Parlementaires pour la Parité et l'Egalité
- Haut-Commissariat au Plan (HCP)
- Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)
- Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE)
- Observatoire National du Développement Humain (ONDH)
- Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEEP)
- Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)
- Préfectures et provinces
- Universités

Partenaires de la société civile

- Association Action Urgence
- Association Akhiam
- Association Démocratique des Femmes Du Maroc (ADFM)
- Association Ennakhil
- Association Initiative Urbaine
- Association INSAF
- Association de Lutte Contre le Sida (ALCS)
- Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE)
- Association Marocaine de l'Evaluation (AME)
- Association Marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF)
- Association Oujda Ain Ghazal
- Association Tanmia
- Association Théâtre Aquarium
- Centre des Droits des Gens
- Fédération de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes
- Fondation Orient-Occident
- Fondation YTTO
- Initiative pour la Protection des Droits des Femmes
- Institut Marocain pour le Développement Local (IMADEL)
- Mouvement pour la Démocratie Paritaire
- Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)
- Organisation Panafricaine de Lutte contre le Sida (OPALS)
- Rabita Mohammedia des Oulémas

Annexes

Partenaires financiers de l'UNDAF 2012-2016

- Gouvernement du Maroc
- Affaires mondiales Canada
- Ambassade de Norvège
- Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID)
- Agence Fédérale Belge pour l'accueil des demandeurs d'asile
- Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF)
- Coopération Suisse
- Département Fédéral des Affaires Etrangères de la Confédération Suisse (DFAE)
- Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
- Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environmental Facility)
- Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère Français des Affaires Etrangères et du Développement International
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement de la Fédération de Russie
- Gouvernement du Japon
- Gouvernement des Pays-Bas
- Hello Smile Japon
- Ministère des Affaires Etrangères d'Allemagne
- Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande
- Service public fédéral intérieur de Belgique
- Union européenne
- USAID

Groupes d'Effets

• Education

Co-présidents :

- M. Mohamed Benabdelkader, Directeur de Coopération et de la vie scolaire, ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- Mme Regina de Dominicis, Représentante de l'UNICEF

Personne ressource : M. Khalid Chenguiti, UNICEF

• Santé

Co-présidents :

- M. Nabil Bourquia, Chef de la Division de la Planification, ministère de la Santé
- Dr Yves Souteyrand, Représentant de l'OMS

Personne ressource : M. Ahmed Chahir, Coordonnateur de projet, OMS

• Vulnérabilité

Co-présidents :

- M. El Hassan El Mansouri, Secrétaire Général de l'ONDH
- M. Abdel-Ilah Yaacoubd, Représentant assistant et coordonnateur de programmes, UNFPA

• Gouvernance

Co-présidents :

- M. Jaafar Youssef, Chargé de la coopération décentralisée, Direction Générale des Collectivités Locales, ministère de l'Intérieur
- Mme Ayshanie Medagangoda-Labe, Représentante résidente adjointe du PNUD

Personne ressource : Mme Ananda Alonso, Associée aux projets : gouvernance, emploi et jeunesse, PNUD

• Environnement

Co-présidents :

- M. Rachid Firadi, Chef de la Division de la Coopération Internationale, Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
- M. Michael George Hage, Représentant de la FAO

Personne ressource : M. Abdelhak Laiti, Représentant Assistant et Coordonnateur de Programmes, FAO

Groupes thématiques

• Genre

Présidente : Mme Leila Rhiwi, Représentante de l'ONU Femmes

Personne ressource : Mme Raphaëlle Rafin, Chargée du projet Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, ONU Femmes

• Jeunesse

Présidente : Mme Regina De Dominicis, Représentante de l'UNICEF

Personne ressource : M. Leonardo Menchini, Chef de la section Inclusion Sociale, UNICEF

• Migration

Présidente : Mme Ana Fonseca, Chef de mission, OIM

Personne ressource : M. Khalid Khattabi, Chargé de projets, OIM

• Culture et développement

Président : M. Salah Khaled, Représentant de l'UNESCO

Personne ressource : Mme Sanae Allam, Chargée de programme, UNESCO

• Lutte contre le VIH/sida

Président : Dr Kamal Alami, Directeur de l'ONUSIDA

Personne Ressource : Mme Hind El Hajji, Assistante de programme, ONUSIDA

• Agriculture

Président : M. Michael George Hage, Représentant de la FAO

Personne ressource : M. Abdelhak Laiti, Représentant Assistant et Coordonnateur de Programmes, FAO; M. Aziz Rahhou, Coordonnateur du bureau UNOPS Maroc

Groupes de travail

• Suivi-Evaluation

Co-présidents :

- M. El Hassan El Mansouri, Secrétaire Général de l'ONDH

- M. Jaime Moll De Alba, Représentant de l'ONUDI / Mme Regina De Dominicis, Représentante de l'UNICEF

Personne ressource : Mme Myriem Noussairi, Chargée de suivi-évaluation, Bureau du Coordonnateur Résident

• Communication

Président : Philippe Poinot, Coordonnateur résident

Personne ressource : Mme Karima Chakiri, Chargée de Communication, Bureau du Coordonnateur Résident

• Opérations

Président : Dr Kamal Alami, Directeur de l'ONUSIDA

Personne Ressource : Mme Hind El Hajji, Assistante de programme, ONUSIDA

13, rue Ahmed Balafrej, Souissi
Casier ONU, Post Rabat-Chellah - 10 000 Rabat - Maroc
Tél. : +212 (0) 537 633 090 - Fax: +212 (0) 537 633 089

ma.one.un.org